



PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^{er} avril 2019

Présidence : Mme Véronique BÜRKI

1. Appel : 89 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER, Claude ULDRY

MONGE Olivier, secrétaire suppléant – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : CARRARD Raymond, JENEFSKY Robert, LAZCANI Amparo, PATELLI Pierre, PELLETIER Simon, SAHLI Stéphanie, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, TSCHUY Frédéric, WEAVER Mark

Absents : AVDIU HALIMI Liridona, HERITIER Fabien

2. Procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute les points suivants : 23bis « Interpellation de M. Pierre PATELLI intitulée « Evitons la fin du commerce local, pour une mixité des commerces en Ville de Nyon » », 23ter « Interpellation de M. Philippe KURATLE intitulée « Quid des relations entre les entreprises et la Municipalité » », 23quater « Interpellation de M. Yvan RYTZ intitulée « Mettre la 5G avant la santé ? Le principe de précaution face aux enjeux commerciaux ? » » et le point 23quinquies « Interpellation de Mme Corinne VIOGET intitulée « Egalité salariale entre femmes et hommes : situation de la Commune de Nyon » ».

Aucune autre demande n'étant formulée, l'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité, 4 non et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente signale que les rapports 123, 130, 134 et 138 sont toujours en attente. Elle précise que le Bureau a conscience de la complexité de tous ces sujets et laisse un délai indéterminé en faisant confiance au bon sens des Conseillers.
- Le Bureau a reçu la démission de M. Frédéric Tschuy de la COFIN et le parti socialiste propose son successeur au point 6 de l'ordre du jour.
- La sérénade aura lieu le lundi 17 juin. En effet, la Municipalité était déjà prise le 1^{er} juillet et Mme la Présidente a dû choisir entre la Fanfare et la Municipalité. Elle a choisi cette dernière et compte donc sur celle-ci pour s'entraîner soit avec un instrument de musique soit au chant et lui concocter une sérénade inoubliable. Les Conseillères et les Conseillers sont toutes et tous cordialement invité(e)s. Ce ne sera pas un repas canadien, et il sera nécessaire de s'inscrire auprès de Nathalie afin d'organiser au mieux cette soirée et surtout que la Municipalité sache auprès de combien de personnes elle se produira.

5. Communications municipales

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Victor ALLAMAND concernant la place de la gare pour laquelle il avait émis des propositions de matériaux de surface pour l'aménagement temporaire. Au regard des trois critères, économique, durabilité environnementale et d'ambiance, pour procéder au choix du matériau qui sera effectivement posé, la Municipalité a fait le choix du bois. La Municipalité n'est plus en mesure de modifier sa commande eu égard aux contraintes de chantier. C'est donc bien du bois qui sera posé. Un suivi de l'évolution de l'aménagement permettra d'en tirer un enseignement utile aux futurs aménagements, la question du matériau en faisant partie.

M. le Municipal répond également à M. Sacha SOLDINI au sujet de la place du Château. Il précise que l'obtention d'un permis de construire n'impose pas de réaliser les travaux autorisés et il en est ainsi pour de nombreux projets qui ne se réalisent pas malgré les autorisations obtenues. Un permis de construire est valable deux ans et la Municipalité peut le prolonger d'une année si les circonstances le justifient. La procédure est en cours et le traitement des oppositions se poursuit. L'hypothèse d'une réalisation de ces aménagements pour l'été 2019 ne sera pas confirmée. La place du Château conservera son état actuel durant cette année. Dans le cadre de la priorisation de ses projets, la Municipalité évaluera l'opportunité de réaliser ces aménagements avant que le permis de construire ne soit délivré. Le Conseil communal tenant compte de ses prérogatives, alloue à la Municipalité les moyens financiers pour la mise en œuvre de ses projets, c'est le cas pour la place du château étendant ainsi les possibilités d'intervention de la Municipalité, invitée à supprimer la terrasse existante dans sa forme actuelle. Dès lors qu'elle respecte les décisions de l'autorité du Conseil communal, ce qui est le cas ici, la Municipalité n'a pas jugé opportun de lui soumettre le projet légèrement modifié qu'elle réalise. Pour ce qui a trait à la place de gare, les travaux ont débuté. La Municipalité se réjouit de pouvoir enfin rendre une partie de cette place aux Nyonnais et concrétiser une étape supplémentaire de « Cœur de ville ». La Ville doit vivre et se refaire pour attirer les citoyens contribuables qui participeront par leur arrivée, à l'amélioration des finances publiques.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES nous rappelle que ce samedi entre 12h et midi, l'association « Demain La Côte » en partenariat avec la ville de Nyon, organise un Repair Café au centre de déchetterie et voirie. Il faut réserver un réparateur pour la prise en charge de choses à réparer plutôt que jeter. Elle a le numéro de téléphone à disposition.

6. Election à la COFIN

Afin de remplacer M. Frédéric TSCHUY, SOC, M. Dominique KARLEN présente la candidature de M. Sacha VUADENS. Il est élu à l'unanimité.

7. Rapport de commission – Préavis 105/2018 Demande de crédits de réalisation d'entretien constructif : Réseau routier CHF 435'000.- TTC - Parkings CHF 120'000.- TTC – Réseau d'assainissement CHF 333'000.- HT.

Rapporteur : M. Bernard UELTSCHI

Mme la Présidente précise que M. Yves GAUTHIER-JACQUES a été oublié dans les signataires du rapport. Cela a été corrigé sur l'original.

M. Bernard UELTSCHI tient à présenter ses excuses auprès de la Municipale en charge ainsi qu'à M. MENTHONNEX qui attendait ce rapport pour la planification des travaux.

La discussion sur l'amendement au point 2.c) proposé par la commission est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES porte à la connaissance du Conseil, qui n'a pas eu la présentation faite à la commission, sur les possibilités de Colovray, que la mise en place au parking d'une borne de validation des tickets coûte CHF 172'000.-. Il s'agit d'une

barrière au parking qui éviterait aux gens qui viennent à la piscine, de payer le stationnement et ceux-ci auraient un ticket qui leur permettrait de ressortir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement demandant de refuser le point 2.c) des conclusions par 50 oui, 24 non et 11 abstentions.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. David LUGEON prend la parole pour le point concernant le tronçon de la Vy-Creuse, afin de déposer un amendement, au nom du groupe socialiste. Il avoue être très surpris de cette volonté de rénover le trottoir à bordure franchissable, qui longe la rue côté Lausanne. Il est en effet extrêmement dangereux pour les piétons d'emprunter ce trottoir plutôt que le trottoir rehaussé côté Genève, quelle que soit l'heure de la journée et donc quelle que soit la densité de la circulation. Il faut savoir que la majorité des véhicules remontant la rue le font en empruntant le trottoir dans tout son long, même s'ils sont seuls et même s'ils n'ont aucun autre véhicule à croiser. Par ailleurs, la limitation à 30 km/h est constamment enfreinte. S'il n'est pas possible de poser un radar dans cette rue, c'est justement parce que plus de 85% des véhicules l'enfreignent naturellement.

C'est ainsi que les habitants du quartier ont pris l'habitude de prendre le trottoir opposé, et non cette bande dangereuse. Il l'a pourtant empruntée récemment à une heure nocturne tout en haut de la Vy-Creuse, endroit où cette bande piétonne longe un mur d'une trentaine de mètres. Et pour la petite anecdote, il a failli y rester : il a dû se plaquer contre le mur, sentant contre lui le rétroviseur d'un véhicule remontant la rue à grande vitesse, directement sur la bande. Inutile de dire que ses pulsations ont également dépassé la vitesse autorisée. Il pense que c'est un non-sens total de vouloir rénover un trottoir que les piétons avertis n'empruntent plus. Il ne vient pas avec un plan ou un projet qui remplacerait celui-ci ; mais voter une somme de CHF 88'000.- pour rénover cette bande à danger lui paraît grotesque en la circonstance.

C'est pourquoi il dépose au nom du groupe socialiste un amendement, qui invite le Conseil à refuser les CHF 88'000.- pour cet objet, et donc de les soustraire aux CHF 435'000.- comptabilisés pour l'entretien du réseau routier, ce qui porte le montant à CHF 347'000.-, tout en demandant à la Municipalité de revenir auprès du Conseil avec un projet plus adéquat au lieu.

M. Yves LEUZINGER a l'impression de ne pas voir vraiment bien la différence entre maintenant et avant la votation sur les impôts, lorsqu'il voit le menu de ce jour. En ce qui le concerne, il a toujours pensé qu'avant on avait la chance de pouvoir s'offrir des infrastructures de luxe, c'est visible partout, nous sommes dans la qualité suisse que l'on n'a nulle part ailleurs, et nous en sommes tous fiers. Simplement aujourd'hui, si nous ne faisons pas des mesures réelles d'économie sur ce genre d'investissement là, il ne voit pas où est-ce que nous les ferons. Il aurait souhaité, plutôt que de devoir voter oui ou non sur un projet, avoir une priorisation de tous ces types de projets. Ce projet est d'investissement, mais à force d'accumuler l'ensemble sur 10 ans ou même sur 30 ans selon les projets, l'amortissement que nous devons faire va finir par peser sur la cagnotte municipale. Autre élément aussi important, il rappelle qu'il y a forcément, vu la situation aujourd'hui de nos finances communales, une obligation de freiner voire de diminuer les ressources nécessaires dans les services. Il ne voit pas comment il est possible de suivre plus de projets avec moins d'argent et en fait moins de personnes pour les suivre. Personnellement, selon les projets de ce soir, et des autres fois, il ne le répètera pas à chaque fois, soit il s'abstiendra soit il refusera ces projets tant qu'il n'y aura pas une priorisation absolue de l'ensemble de ces dépenses. En ce qui le concerne, il préfère faire des efforts dans cette direction-là, que sur tout ce qui pourrait venir à côté, dans des domaines totalement différents et aujourd'hui il n'a effectivement pas l'impression que l'urgence dans l'urgence, puisque nous pensons aux générations futures à qui nous ne voulons pas laisser une dette, soit celle en fait de revoir l'ensemble de notre assainissement. Et l'exemple de son collègue juste avant, montre que l'on ne va pas seulement dans le super luxe, mais en plus dans l'aberration parfois.

M. Jacky COLOMB appuie les dires de M. LUGEON puisque lui-même, ce n'était pas la nuit mais en pleine journée en descendant ce trottoir, s'est fait heurter le coude par une voiture qui montait et il a terminé aux urgences sans avoir relevé le numéro de la plaque de cette voiture. Il encourage le Conseil à soutenir la suppression de ce trottoir et faire passer les piétons de l'autre côté puisque le cheminement est en site propre et donc absolument sécurisé.

M. Philippe GLASSON connaît bien cet endroit, il y habite, et il y a longtemps qu'avec M. Christian PERRIN, ils pensent que c'est un coupe-gorge, extrêmement dangereux. Encourager les piétons à passer là-dessus est une aberration. Il préfère que ces CHF 76'000.- soient investis pour l'Usine à gaz ou à l'Elastique citrique, plutôt que dépenser pour un trottoir ne servant à rien, et qui est en fait « une tentative de meurtre ».

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES entend tout à fait les inquiétudes et aimerait rappeler la genèse de la construction de ce trottoir franchissable. La Municipalité est venue en 2009 avec cette proposition puisque les riverains de la Vy-Creuse habitant côté Lausanne, sortaient directement sur la route. Le gabarit de la Vy-Creuse ne permet pas de construire un vrai trottoir. Aujourd'hui les normes VSS demandent une largeur de 4m80 pour permettre un croisement voiture-voiture, et à certains endroits de la Vy-Creuse, elle est de 4m50. Pour le croisement d'une voiture avec un véhicule plus lourd, sans être un gros camion, il est demandé une largeur de 6m30. A l'époque, ce trottoir franchissable avait été construit simplement pour que les riverains ne sortent pas directement de chez eux sur la route, et ce n'était pas forcément pour les gens partant du nord de la Vy-Creuse pour descendre à Rive puisqu'ils empruntent le cheminement sécurisé côté Genève, mais c'était vraiment pour ceux-là. Aujourd'hui, ils ne veulent pas refaire le trottoir en soi, mais il y a eu un défaut de construction à l'époque, c'est vrai, et les bordures se descellent. Les véhicules roulant dessus provoquent un bruit terrible et d'ailleurs des Conseillers communaux ont attiré leur attention à ce sujet et ont demandé de faire quelque chose. Elle entend les demandes et les remarques, mais il est important de savoir que construire un vrai trottoir à cet endroit n'est pas possible et si on le démonte, on retourne dans la situation d'avant 2009 où les riverains sortaient directement sur la route.

M. Christian KARCHER a entendu dire que la Vy-Creuse allait être remaniée pour en faire une voie à sens unique à la montée, là où les voitures feront le plus de bruit, une catastrophe pour eux, mais cela voudrait dire quand même qu'à ce moment-là, la question de la largeur de la voie prend une autre dimension. Il habite du côté où l'on se fait écraser en sortant de chez soi parce qu'il n'y a pas de trottoir, et il pense que l'on pourrait mettre un vrai trottoir avec des équipements imposant de rouler à 30 km/h, c'est-à-dire avec des évitements, des chicanes, etc. et il ne veut pas du tout de gendarme couché. Il se demande si l'information de mettre la Vy-Creuse à sens unique pourrait arranger tout le monde.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES signale que la Vy-Creuse sera certainement à sens unique un jour, mais c'est loin d'être demain. Il y a d'autres problématiques qui vont se poser car s'ils décident que la Vy-Creuse ne soit plus qu'à la montée, tous les véhicules vont descendre par la rue de la Porcelaine. Il y a un carrefour avec une signalisation et déjà aujourd'hui avec le nombre de véhicules, le tourner à gauche est difficile car on ne peut pas avoir deux voies, une tout droit et une qui tourne à gauche. Des solutions sont à trouver, il y a aussi des études dans tout ce périmètre pour « Cœur de ville », ces projets sont connexes et certainement un jour il y aura une mise à sens unique mais ce n'est pas pour aujourd'hui.

M. Sacha SOLDINI trouve intéressant l'amendement du parti socialiste et est prêt à le soutenir et encourager le Conseil à le voter mais il a une question par rapport à la Vy-Creuse. Une route en zone 30 doit être équipée pour que physiquement les véhicules ne soient pas tentés de rouler plus vite. Or si on économise CHF 70'000.- aujourd'hui pour en voter CHF 200'000.- demain pour mettre des chicanes et des gendarmes couchés, il voudrait avoir l'assurance que cela puisse rester simplement une suppression de trottoir et pas un rééquipement de la chaussée pour inciter les gens à rouler à 30 km/h.

M. André CATTIN habite la Vy-Creuse et connaît bien la situation. Quand on parle de sortie de maison côté Lausanne, en fait il y a l'Usine à gaz, ensuite il y a une maison, puis Mafroi 11 avec un parking devant et pas de trottoir à cet endroit, et plus haut il n'y a pas de sortie sur la Vy-Creuse. Donc il n'y a qu'une sortie et il est fait tout un plat pour pas grand-chose. Il profite

de parler aussi du petit train qui passe à la Vy-Creuse et qui fait un bruit infernal, toutes les 20 minutes et il faudrait changer son moteur en moteur électrique ou bien le faire passer par la Porcelaine.

M. Bernard UELTSCHI apporte une précision pour le Conseiller Leuzinger. Il comprend l'idée de prioriser et autres. Ce coût pour la réfection de la Vy-Creuse a été largement discuté en commission et en fait un revêtement phono-absorbant doit être posé sur ce tronçon pour des raisons légales et il est absurde de poser un revêtement phono-absorbant sans refaire cette chaussée d'une manière ou d'une autre. Il est absolument ridicule de faire des travaux de revêtement sans refaire cette chaussée, voilà pourquoi il avait été décidé d'accepter ce montant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte ce deuxième amendement refusant la rénovation des bordures franchissables Vy-Creuse et modifiant à CHF 347'000.- TTC le point 2.a) par 70 oui, 4 non et 11 abstentions.

La discussion générale sur le préavis doublement amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 61 oui, 5 non et 17 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux routiers, d'assainissement ;
2. de lui accorder les crédits nécessaires qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 347'000.- TTC pour l'entretien constructif du réseau routier à porter en augmentation du compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
 - b. CHF 333'000.- HT pour l'entretien constructif des réseaux d'assainissement, à porter en augmentation du compte N°9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépense amortissable en 30 ans ;
 - c. de ne pas accorder un montant de CHF 120'000.- TTC pour l'entretien constructif des parkings à porter au compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30ans ;
3. que les subventions de la Confédération et du canton de Vaud, estimées à CHF 156'000.- viendront en déduction du compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif.

8. *Rapports de commission (minorité/majorité) – Rapport-préavis 120/2018*
Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon »

Rapporteurs : M. Jonas DONNET pour le rapport de minorité
M. Olivier TRIPET pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. Christian KARCHER a une question à poser : est-ce que les caméras de surveillance, c'est une bonne idée ? Effectivement tout le monde s'accorde ici pour dire que les incivilités, le tapage, les déprédations sont problématiques, la violence aussi. Cela c'est très bien, ce sont les grands principes. Il faut voir de quoi on parle ici à Nyon. Les Nyonnais sont des gens plutôt calmes même s'il y a de temps en temps des bouffées de chaleur. Ce n'est pas le Bronx. Pourtant certains évoquent un sentiment d'insécurité, et pour y répondre, le rapport de majorité mentionne, il cite « *Dans un souci d'apporter une solution à ce problème, les postulants ont suggéré l'utilisation de la vidéosurveillance,...* ». Il demande si c'est vraiment une solution. Il n'est pas tout à fait d'accord et pense qu'il y a un problème parce que la vidéosurveillance surtout passive, ne marche pas très bien en terme de prévention. C'est un peu comme les épouvantails que l'on voyait dans les champs, c'était censé faire peur aux

oiseaux et au bout d'un moment, les oiseaux s'habituent et cela ne marche pas, ce n'est pas efficace. Cela rassure sans doute plus ceux qui mettent les épouvantails par rapport aux oiseaux. Il pense qu'avec les caméras, c'est pareil. Avec la vidéo passive, avec le temps, l'effet dissuasif s'atténue et les auteurs de troubles voient bien que lorsqu'ils commettent leurs actes, il ne se passe rien. Les caméras ne se transforment absolument pas en patrouille de police qui leur court après. S'agissant des personnes alcoolisées, qui parlent fort, qui font du tapage, elles ne font pas du tout attention aux caméras de surveillance et ne sont pas en état de le faire. Quand il y a une dispute, si cela dégénère en bagarre, ils ne vont pas se dire « oups, il y a une caméra de surveillance, allons nous battre ailleurs ». La bagarre a lieu, c'est tout. Pour la prévention des cambriolages, pour des gens qui préméditent leur affaire, ceux là sont des pros, ou des gens qui ont une idée très précise et prendront bien entendu toutes les précautions nécessaires pour ne pas être identifiables. En matière de prévention, les caméras n'ont pas beaucoup d'efficacité. En termes de prévention, la vidéosurveillance n'est vraiment pas efficace. Et en termes de répression, là aussi il y a un vrai problème. Pour être efficace, il faudrait que les personnes qui ont commis un délit, se présentent bien à la caméra pour que l'on puisse les identifier. Ce n'est pas du tout garanti. La police ne peut pas visionner les images des caméras de surveillance. Il faut qu'une plainte soit déposée dans les 96 heures et jugée valable par un magistrat pour que les images puissent être visionnées. Les incivilités, la violence, sont des questions importantes, mais elles ne se solutionnent pas avec des épouvantails. Non, si l'on veut vraiment combattre les incivilités et la violence il faut investir au bon endroit et le bon endroit, ce n'est pas la vidéosurveillance. Le bon endroit où investir c'est dans la prévention, et surtout faire de l'éducation. Et pour ces bonnes raisons, il approuve le rapport-préavis de la Municipalité.

Mme Edyta GRAF précise qu'elle est mère d'une enfant qui se balade aussi en ville, et qu'elle est convaincue qu'elle n'est pas la seule à penser que s'il y a des caméras dispersées dans la ville qui permettent de visualiser, qui permettent d'identifier, au cas où son enfant est en danger, cela lui permet de se sentir en sécurité. Elle en parle en tant que mère, mais elle est aussi certaine que tous les citoyens se sentiraient plus en sécurité justement parce que s'il y avait un problème, on pourrait parfaitement identifier la personne. Il y a eu des exemples récemment à Nyon qu'avec des caméras privées, on a pu attraper les délinquants.

M. Ione RAMEL pose la question suivante : comment exploiter, amplifier, un sentiment très minoritaire d'insécurité et, en même temps, en se targuant de prendre des mesures fortes ? C'est un peu le sentiment qu'il a en lisant le rapport de majorité. Malheureusement, la vidéo-surveillance est inadaptée pour lutter contre l'incivilité et le sentiment d'insécurité. Elle a néanmoins un avantage pour ses promoteurs : les caméras de surveillance sont visibles et exploitables sur un plan électoral. Parmi les postulants, se trouvent certains des promoteurs du référendum pour le refus du budget communal 2019. Aujourd'hui, l'argumentation populiste prévaut aussi. On n'hésite pas à nourrir le sentiment d'insécurité, qu'elle soit financière ou physique. C'est encore la même logique... Un message alarmiste, avec une analyse discutable pour justification. Des préconisations a minima et qui ne règlent rien. Il propose de mettre cela en perspective.

Premièrement, il n'a pas le sentiment de vivre parmi une population terrorisée – quelle que soit d'ailleurs l'heure du jour ou de la nuit. Le sentiment d'insécurité est, d'après les explications des professionnels, très difficile à mesurer. Bien entendu, les actes criminels ou les incivilités existent, y compris à Nyon. Chacun d'eux étant à déplorer. Deuxièmement, en tordant les statistiques et en utilisant le marketing des caméras de surveillance, on prétendrait alors faire reculer les incivilités et la petite criminalité ? Que nous dit notre Municipale PLR en charge de la police : elle nous rappelle que « la ville de Nyon est particulièrement épargnée en matière d'infractions » et qu' « au regard du reste du paysage romand, la ville de Nyon s'apparente à un havre de paix. ». Ceci, chiffres à l'appui. Dans le rapport-préavis de la Municipalité, il est essentiel de souligner que les incivilités ont été davantage enregistrées et sanctionnées entre 2015 et 2017 que par le passé. Pourquoi ? Simplement parce que de 2014 à 2015, la PNR était très occupée à lutter contre le trafic de stupéfiants. Cela a porté ses fruits, puisque désormais plus aucun lieu de deal n'existe à Nyon. Alors, en effet, artificiellement et statistiquement – et il le répète, uniquement statistiquement – les incivilités ont augmenté puisqu'il y en a simplement davantage qui ont été enregistrées. Certaines incivilités commises étaient également répertoriées dans des cas liés à la lutte contre le trafic de stupéfiants. C'est donc un leurre que de dire que les incivilités ont augmenté à Nyon.

Reporté à une population qui croît, c'est encore factuellement moins juste. En réalité, la PNR fait bien son travail, en étroite collaboration avec tous les acteurs sociaux et associatifs concernés. Troisièmement, certains diront : « la sécurité ça n'a pas de prix ». Oui, mais quel que soit le prix d'une mesure, si elle ne sert à rien, c'est jeter de l'argent par les fenêtres. C'est notamment ce qui s'est passé à Lucerne. Il enjoint le Conseil à lire l'article du Temps intitulé : « A Lucerne, la vidéosurveillance n'a eu aucun effet ». Il est étonnant de voir que certains des postulants sont les mêmes qui ont promu le référendum contre le budget communal 2019. Et maintenant, ils seraient prêts à dépenser plusieurs dizaines de milliers de francs pour une mesure accrue de vidéo-surveillance passive, soi-disant sécuritaire, mais surtout inefficace. Au-delà des postures, et comme Conseiller communal responsable, il lui semble que le bon sens doit prévaloir. La ville de Nyon est paisible. Celles et ceux qui y habitent ou qui la visitent sont plutôt bienveillants. Mais comme partout, lorsque certains ont trop bu, ils deviennent bruyants et belliqueux, voir violents. Il y a des cambrioleurs qui rodent et qui volent. Parfois masqués, parfois pas – et peu importe s'ils sont filmés. Mais contre les incivilités, les cambriolages, la petite criminalité, des caméras de surveillance passive ne serviront à rien !

M. Ione RAMEL enchaîne avec cette réflexion : Alors, que souhaite-t-on ? Dans un premier temps, installer à tout va de la vidéo-surveillance passive ? Pour ensuite, fort du constat que ça ne marche pas, installer de la vidéo-surveillance active ? Avec poste de commandement aux multiples écrans vidéo et tout le personnel nécessaire 24 heures sur 24 ? Pour finalement réaliser qu'il ne se passe pas grand-chose ? Et pourquoi pas, à l'instar de la Chine, instaurer des points de citoyenneté aux Nyonnais ? Des points qu'on perdrait parce qu'un peu pressé on aurait traversé au feu rouge et que la caméra de surveillance l'aurait filmé ? Que notre score de citoyenneté baissant, nous serions sanctionnés, amendés, puis expulsés de la ville avec du goudron et des plumes ? Il demande d'être sérieux, d'arrêter avec ces scénarios orwéliens qui nous poussent à prendre ces caméras-épouvantails pour des superflics prêts à intervenir en tout temps et en tout lieu. Il demande de prendre acte du rapport-préavis de la Municipalité et de laisser les professionnels, la PNR, les acteurs sociaux et associatifs, continuer à œuvrer en proximité, dans l'éducation et dans la prévention. Il s'agit là du meilleur moyen de faire baisser les incivilités, puisque c'est le principal souci des postulants.

M. Olivier TRIPET a bien compris qu'il n'arrivera pas à convaincre une certaine partie de l'assemblée. Il veut toutefois apporter une précision technique vu que pour la n^{ième} fois, on lui reproche que ses actions soient pilotées par des ambitions électorales. Il aimerait mettre un terme à ces rumeurs une fois pour toutes, et préciser, il y a une centaine de témoins plus les médias, que ce qu'il entreprend ici, il ne le fait aucunement pour des ambitions électorales. Il n'a aucune ambition électorale et le répète – aucune ambition électorale – et il aimerait bien que ces procès d'intention cessent.

M. Jonas DONNET ne veut pas épiloguer car en votant oui ou non, il n'y aura pas de caméras de surveillance tout de suite, mais même s'il y en avait, cela ne va pas protéger les gens. Il aurait pu demander que l'on affiche une vidéo d'une personne en train de se faire tabasser, filmée par une caméra de surveillance, et sans surprise celle-ci ne va pas intervenir pour secourir la personne. Et en plus cela dure 20 secondes une agression, c'est ultra violent, cela se passe vite. Il pense que le mieux pour lutter contre le sentiment d'insécurité, contre les comportements délictueux, c'est d'éviter qu'ils apparaissent, d'éviter qu'ils s'implantent. C'est développer à Nyon une espèce de bulle protectrice, en développant un tissu social fort et en maintenant un sentiment d'appartenance. Donc pour lui, le seul fait de mettre des caméras de surveillance, c'est afficher à tout le monde, car cela ne va pas les protéger, notre incapacité à créer un terreau favorable au respect et au bien vivre ensemble. La chose à faire c'est par exemple, demander à Alexandre Kaspar d'organiser des soirées, des journées avec de la musique où les gens se rencontrent parce que l'on a une population qui est incroyable, les gens répondent toujours présents pour faire une activité culturelle et on a meilleur temps de travailler là-dessus, et faire fructifier cela plutôt que mettre des caméras de surveillance.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES voudrait tout d'abord féliciter et remercier tous les collaborateurs de la ville de Nyon, que ce soit la police, mais aussi les collaborateurs du SELOC qui font un travail incroyable sur le terrain tout au long de l'année et cela a déjà commencé ce week-end, ils vont avoir sacrement du boulot car dès qu'il fait beau, les espaces publics se retrouvent dans un état dramatique, mais chacun joue le jeu. Elle n'est

pas sûre qu'une caméra de surveillance serve à ce moment-là et elle aimerait vraiment remercier les collaborateurs qui ont fait en sorte que dimanche matin, quand les promeneurs sont arrivés, tous les espaces publics étaient dans un état flambant neuf. C'est un débat extrêmement émotionnel ces questions de vidéo-surveillance, et cela a été bien expliqué, la différence entre caméras de vidéo-surveillance passive ou active. Ce sont des choses très différentes. Il y a plusieurs façons d'aborder les choses, il y a effectivement la cohésion sociale. Si un jour le contexte sécuritaire nyonnais demande de passer à la vitesse supérieure, et éventuellement d'installer des caméras actives, pourquoi pas. Aujourd'hui ils ne sont pas en capacité de le faire dans les locaux de la PNR. Le jour où ils auront un nouvel hôtel de police, et si le contexte sécuritaire le demande, alors ils reviendront avec une proposition.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 45 oui, 38 non et 3 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 120/2018 valant réponse au postulat du 16 septembre 2017 de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon ».

**9. Rapports de commission (minorité/majorité) – Rapport-préavis 135/2018
Nouveau règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces en ville de Nyon.**

Rapporteurs : M. Sacha VUADENS pour le rapport de minorité
M. Marco CARENZA pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

Mme Edyta GRAF est très heureuse de pouvoir bénéficier des horaires d'été et que la vie active en ville soit prolongée grâce au soleil qui se couche plus tard. Elle s'est posée deux questions principales en lisant le rapport de minorité. Pourquoi les commerces du centre-ville doivent être pénalisés par rapport à leur position vu que ceux de Rive et de la Gare ont plus de flexibilité dans les horaires de fermeture. Qu'est-ce qu'on doit faire et quelles mesures prendre pour aider les commerçants avant qu'ils ne meurent tous à cause de la concurrence des commerces sur le web et ceux qui sont accessibles plus facilement en voiture. La question est complexe et comme cela a été précisé dans le rapport de minorité, elle cite : « ...que Nyon, parce qu'elle est proche de la frontière et de pôles commerciaux facilement accessibles aux véhicules motorisés, subit une pression certaine pour réussir à attirer, satisfaire et conserver les consommateurs, ainsi que le tissu de petits, moyens et grands commerces. En outre, la consommation en ligne, sans horaire d'achat et à domicile, est une menace sérieuse pour les commerces, et particulièrement pour les commerces de mode. Enfin, son statut de ville-centre régional, et les infrastructures existantes ou à venir doivent évidemment contribuer à répondre à ces défis. ... ». Nos commerçants souffrent. On ne parle pas ici de grands centres orangés sous la même enseigne qui vont ni s'appauvrir ni s'enrichir en leur donnant une heure en fin d'après-midi. Mais des vendeurs de biens de consommation qui peinent à compléter leur chiffre d'affaires à cause des événements sportifs, de gens qui se réjouissent d'aller au soleil ou des activités que les gens font un samedi matin, alors qu'ils peuvent choisir d'ajouter à leur temps d'ouverture une heure, qui va leur apporter plus de flexibilité, chaque commerçant est libre de choisir l'heure de fermeture. Mais nous, ce que l'on doit leur donner, c'est la parité par rapport aux autorisations par rapport à leurs collègues situés dans les autres parties de la ville. A propos du tableau présenté dans le rapport, il manque 32 commerces privés situés dans le centre commercial de la Combe, qui dépendent également de cette autorisation de fermeture à 19h. Ceci constitue une base de 88 commerces et non pas une cinquantaine, qui fermeraient à 19h. C'est une bonne base pour créer une nouvelle dynamique commerciale dans notre centre-ville. Elle invite le Conseil à soutenir le rapport de majorité et donner ce petit soufflé aux commerçants en leur montrant un vrai soutien de la part du Conseil communal de Nyon.

Pour expliquer comment le PS a abordé ce préavis dès le début, M. Alexandre DEMETRIADES mentionne qu'il a considéré que faire travailler les gens une heure supplémentaire le samedi soir n'était fondamentalement pas une décision anodine et à prendre à la légère. Partant de là, ils ont dit qu'ils étaient prêts à accepter cette heure de travail supplémentaire à condition que ce soit une proposition qui vienne dans le cadre d'un partenariat social, partenariat social permettant de trouver énormément de solutions. Les syndicats s'engagent parfois à faire travailler des gens durant toute la nuit, par exemple les 3x8, les syndicats l'acceptent mais à condition qu'il y ait des contreparties qui soient fortes. Voilà l'état d'esprit avec lequel ce n'est pas exclu de travailler une heure de plus mais à condition qu'il y ait des contreparties et que cela se fasse dans un partenariat social. Malheureusement le compromis n'a pas eu lieu et la Municipalité a décidé d'aller dans une direction, en l'occurrence de refiler la patate chaude à notre Conseil communal, de lui dire de prendre lui la décision, les partenaires sociaux n'ont pas trouvé de solution, et elle fait ainsi un petit pas. Donc accepter cette heure supplémentaire, c'est faire une sorte de passage en force au-delà du partenariat social. Mais au-delà de l'enjeu du partenariat social, si l'on prend quelques minutes pour se demander ce que l'on ferait avec une réflexion politique au-delà des positions des représentants des employeurs et des employés ? Premièrement, on critiquerait le préavis qui a été donné aux Conseillers communaux. Ce n'est pas un préavis normal de la Municipalité qui a été déposé, c'est un préavis qui sort d'un processus de partenariat social qui n'a pas vraiment fonctionné. Mais ce qu'ils attendent de la Municipalité, c'est un préavis avec une grosse réflexion. Cette grosse réflexion n'a pas eu lieu, car elle s'insère dans un autre processus. Deuxièmement, ils attendent une réflexion qui doit dire si l'on met sur le même pied d'égalité des commerces du type Coop, Migros, Manor avec le boucher du coin. Il faut savoir quel type de commerce on a envie de défendre. Si on veut vraiment défendre les petits commerçants, est-ce que leur mettre les mêmes conditions qu'une entreprise présente au niveau national et même international, c'est défendre notre petit commerce ? Il n'en est pas sûr. Enfin, en effet La Combe représente plusieurs petits commerces comme l'indique l'annexe du rapport réalisé par M. Pierre WAHLEN, mais malgré tout on ne doit pas éluder que le fait de proposer d'harmoniser à 19h alors qu'ils peuvent ouvrir actuellement jusqu'à 18h, que si on exclut les 33 de La Combe, sur les 52 commerces restants, il n'y a même pas un tiers qui ferme à 18h. On ne peut donc vendre cela comme une aide aux petits commerçants, aux bouchers, aux boulangers, à ce genre de commerces qui peuvent même ouvrir potentiellement plus tard et qui ne le font pas. En plus de la défense des conditions de travail des salariés, pour eux, il y a l'idée qu'un changement réglementaire ne peut pas se faire avant qu'il y ait d'abord une réelle harmonisation des horaires actuels des commerces en ville de Nyon. Ces différentes raisons ne les encouragent pas à refuser le préavis mais plutôt à demander de le renvoyer à la Municipalité pour privilégier le partenariat social, auquel cas si ce renvoi n'est pas accepté, ils s'opposent au changement réglementaire.

M. Jacques HANHART a été membre durant 15 ans de la commission paritaire des électriciens dans notre Canton. Il a collaboré avec UNIA, connaît très bien et il n'est pas étonné de ce qui s'est passé car UNIA vient, accepte, puis revient et veut encore gratter un article ici, un demi article d'un autre côté. Il pense qu'UNIA devrait faire une sérieuse mise à jour chez eux. Ils ont licencié récemment séance tenante un secrétaire syndical, et il pourrait encore aussi parler de celui qui a puisé dans la caisse de chômage. Selon le rapport de minorité, il y a 52 commerces, en fait il y en a 388 sauf erreur, et il n'y a même pas le commerce de la présidente de la SIC là-dedans. Que pouvons-nous donner comme valeur à ce document ?

M. Victor ALLAMAND souscrit aux propos de son collègue M. Alexandre DEMETRIADES, et il aimerait demander à la Municipalité pourquoi l'on doit discuter ce soir sur ce préavis. Il est clair que les opinions sont très partagées et on peut face à cette situation-là, arrêter le débat et que la Municipalité retire ce préavis comme M. DEMETRIADES l'a proposé.

En écoutant tout cela, M. Philippe GLASSON aimerait soumettre rapidement au Conseil une bonne solution et demande quelle est la vraie concurrence aujourd'hui du commerce local ? C'est Amazon, donc la vraie solution, c'est aligner les horaires sur Amazon, c'est-à-dire 24h/24. Le commerce local ne fermera plus et on mettra le doigt sur la vraie concurrence à laquelle on fait face. Il rejoint le rapport de minorité sur un point, c'est l'importance de l'animation du centre-ville. Nous avons un chargé d'animation pour ce rôle, et il doit dire que

c'est le rôle le plus infinitésimal qu'il ait jamais enregistré dans cette ville, c'est celui qui est chargé d'animer le centre-ville parce qu'il est d'une discrétion remarquable.

M. Sacha VUADENS répond à deux interventions, celles de Mme Graf, qui a lu le rapport de minorité, et de M. Hanhart, qui a relevé qu'il n'y avait pas tous les commerces. En fait, ce qui a été pris en compte, c'est plus ou moins depuis la Gare, Morâche, rue de la Gare jusqu'à la Grand'Rue et pas tous les commerces ont été pris, ceux qui ne rentraient pas vraiment dans la définition. La Combe, c'est 33 commerces qui doivent fermer à 19h, le petit magasin ferme à 19h, le petit kiosque ferme à 19h, l'opticien ferme à 19h, tout le monde doit fermer à 19h, même les petites structures. C'est pour cela que cela a été compté comme une seule structure. Dès que l'on change, un accord dans La Combe fait que tout le monde doit fermer à la même heure. Il revient sur ces 52 commerces qui ne sont justement pas 380 mais c'est bien le centre-ville dont il est question, ce centre commercial à ciel ouvert, là où certains se plaignent qu'il n'y a pas assez de parkings, d'autres que l'on puisse encore marcher, c'est bien là le cœur de la ville de Nyon. Et c'est bien ces commerces-là qui aujourd'hui – il nous met au défi à 16h30 de tête, de lui dire si l'on va pouvoir aller à la boucherie, aller à la boulangerie, on n'est pas sûr. Qu'est-ce que fait le client quand il arrive là-dedans ? Est-ce qu'il va aller dans ces structures-là ou il va aller dans des grands centres commerciaux qui sont plus accessibles ? Il ajoute qu'il a prit des sources et il ne pourra pas être taxé de gauchiste sur ce coup, en voyant le retail outlook de Crédit Suisse, qui n'est pas connu pour ses valeurs de gauche, c'est une banque, là-dedans il y est dit que l'on découpe la manière de consommer des gens. Effectivement, Signy ferme à 19h et est super accessible en voiture, le parking est gratuit, et cela représente 50% des achats qui ont un but unique. L'autre 50% des achats là où on peut vraiment avoir de la valeur à Nyon, c'est par les loisirs, la formation, c'est par d'autres moyens de capter le client, et effectivement pas pour des achats à but unique. Il pense que l'on devra y arriver mais de penser que l'on doit avoir une équivalence entre des centres commerciaux de périphérie et du centre, c'est le meilleur moyen d'annihiler toute la spécificité du centre-ville de n'importe quelle ville.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT tente de donner la position du collège municipal. Une question a été posée de manière très franche et claire : pourquoi discuter ? Parce que la Municipalité n'a pas envoyé la patate chaude au Conseil, la Municipalité a décidé de présenter une modification des horaires. Elle ne demande pas de décider à sa place. La Municipalité a décidé de proposer cette augmentation des horaires parce qu'elle est favorable au dialogue social, elle est favorable au partenariat social mais quand on est dans une impasse, cela ne lui semble pas correct de donner un droit de blocage, un droit de veto, à une des parties. En l'occurrence, ils ont estimé qu'après deux ans de tentatives de dialogue, dans ce cas-là, et ils l'ont soutenu par ailleurs dans beaucoup de circonstances, dans ce cas-là, Unia n'avait pas une position constructive. Donc la Municipalité assume sa responsabilité de proposer une modification de l'horaire. Ce n'est pas une réflexion non aboutie, ce n'est pas une situation où elle ne sait pas trop quoi décider, et laisse le Conseil s'écharper sur le sujet et attend de voir ce qu'il se passe. Il aimerait quand même dire par rapport à des conclusions données par le rapport de majorité, qu'il faudrait, il en prie le Conseil, cesser de parler des difficultés d'accessibilité de nos commerces. C'est faire une très mauvaise publicité au commerce local. Nous avons à Nyon, 3140 places de parc au centre-ville. Il est rare que les parkings soient pleins, très rare, à part quand il y a le cirque Knie. Donc il faut arrêter de seriner cela depuis plusieurs années. Il y a eu au moment de l'introduction des mesures pour le bus au ¼ d'heure, un certain nombre d'effets secondaires indésirables qui ont été corrigés. Depuis, ce n'est plus le cas. Il aimerait signaler que depuis le moment où ils ont pris ces mesures, on a probablement plus de 1000 véhicules de plus à Nyon et s'ils n'avaient pas pris ces mesures, les bouchons seraient garantis bien plus que s'ils ne les avaient pas prises. Le Conseil rend un très mauvais service de continuer de dire que le centre-ville n'est pas accessible.

M. le Syndic ajoute qu'il y a eu une réflexion, même si le rapport dit le contraire, et elle date du rapport 108/2013. Bientôt six ans, c'est vrai, mais il y a eu une bonne réflexion. Tout ce qui a été imaginé pour le futur, toutes les mesures qu'ils ont essayé de prendre, même si cela prend du temps, va dans le sens de favoriser une fréquentation du centre-ville. Pour que le commerce local vive, ils ont choisi cette voie parce qu'ils ont un interlocuteur privilégié, un seul, la SIC, du côté des commerçants, et qu'ils en ont un seul du côté des syndicats, UNIA. Ni l'un ni l'autre ne représentent tous les commerçants, mais ils ont ces interlocuteurs. Ils leur

font confiance, en l'occurrence, c'est la SIC qui a demandé avec insistance, la prolongation des horaires du samedi, et ils ont estimé que dans ce cas-là, ils devaient suivre la SIC. Maintenant c'est vrai qu'il y a un souci d'harmonisation des horaires, dans la ville, harmonisation par rapport aux autres commerces de la région. Il ne parle pas de la France voisine, c'est un autre débat. Cela reste des discussions, c'est vrai que la question du personnel de vente reste un souci. La Municipalité est consciente de cela. Il aimerait dire que si le Conseil refuse leur préavis, ils retourneront à la table des négociations en espérant qu'UNIA adopte une position un peu plus conciliante. Si la majorité du Conseil accepte leur préavis, cela veut dire qu'ils vont quand même continuer à essayer de favoriser le dialogue avec les partenaires sociaux. Ils ne vont pas renoncer à cette attitude. Ils souhaitent que tous les commerçants travaillent ensemble, dans le respect d'un partenariat social, et essayer de faire en sorte d'avoir le meilleur dynamisme possible de notre commerce local.

Dans ce cadre-là, M. Christian PERRIN est pour que l'on essaie de pousser le commerce local. Il avait fait une proposition, à l'époque où il était président de l'association qui s'appelait l'AING, devenue ensuite membre de la SIC, à savoir que l'on mette sur la place Perdtemps, un parc à caddies. Il pense que cela aurait été quelque chose de super et qu'il y a une réflexion à mener par rapport à cela. Quant à prolonger les horaires, il signale qu'il y a pas mal de commerçants qui travaillent en famille, et ils n'ont donc pas de soucis avec UNIA et leurs employés. Pour les aider, il faut offrir les possibilités de travailler comme ils ont envie, dans un cadre d'ouverture relativement souple.

M. Pierre WAHLEN répond à M. Perrin, que les commerces qui ferment aujourd'hui à 17h, à 16h30 ou à 17h30, ce sont les petits commerces familiaux. Et ceux qui ont la possibilité d'ouvrir jusqu'à 18h, ce sont les grandes chaînes. L'inventaire qui n'est pas complet, joint au rapport de minorité, le prouve. Tous les petits commerces nyonnais ne profitent pas de l'horaire de fermeture à 18h parce qu'ils n'en ont pas la possibilité. Ils font comme ils veulent et ils n'ont pas les moyens d'ouvrir plus tard.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le vote nominal est demandé (*en annexe*).

Au vote, le Conseil décide par 50 oui, 29 non et 8 abstentions :

1. d'adopter le nouveau règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces ;
2. de charger la Municipalité de faire approuver par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité les modifications du présent règlement, puis de fixer la date de son entrée en vigueur.

**10. Rapport de commission – Rapport-préavis 136/2018
Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz »**

Rapporteur : M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, 0 non et 4 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 136/2018 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts, daté du 16 septembre 2017, concernant la mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz.

11. Rapport de commission – Rapport-préavis 137/2018
Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sacha Vuadens intitulé
« Pour un parc informatique économique et durable ».

Rapporteur : M. Xavier PAREDES

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS remercie la Municipalité pour la réponse à ce postulat. Il y a eu beaucoup de discussions en commission et il partage les conclusions, prendre acte de la réponse à son postulat, surtout que le sujet du postulat est de compétence municipale. Par contre, il aimerait souligner que des économies à long terme sont possibles. Le rapport le dit, à court terme la solution Microsoft est la plus avantageuse, mais à long terme, des vraies économies peuvent être effectuées de plusieurs centaines de milliers de francs, à n'en pas douter, et que le court terme, finalement, coûte cher quand il est reconduit d'années en années. De plus dans un environnement qui change très vite, ils aimeraient une vision et le Conseil devrait s'assurer régulièrement qu'une vision durable open source adéquate aux habitudes de travail actuelles, soit examinée et peut-être proposée à notre Conseil. On ne doit pas prendre ce postulat comme unique intervention au cours de ces prochaines années.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui, 0 non et 3 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N°137/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Vuadens intitulé « Pour un parc économique et durable ».

12. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis 141/2018
Plan d'affectation de la Suettaz.

Rapporteurs : M. Sacha SOLDINI pour le rapport de minorité
M. Claude FARINE pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI pense que les deux moitiés de commission s'entendent sur énormément de points, à savoir qu'il y a quelque chose à réaliser dans ce quartier, qu'ils ne remettent pas en cause la démolition des bâtiments existants, ni la densification des parcelles, ni le nombre de logements à loyers plafonnés des Lupins, ils ne remettent pas du tout cela en cause. Les deux commissions sont d'avis qu'il faudrait aller assez vite, la charrue a peut-être été mise avant les bœufs, mais effectivement il y a une opportunité par rapport au propriétaire pour reloger les habitants. Cependant, dans le rapport de minorité, il préconisait un refus du préavis et si cela peut permettre de gagner du temps, il propose un amendement qui est soutenu par la minorité de la Commission, demandant de renvoyer le préavis, relatif à l'adoption du plan d'affectation de la Suettaz, à la Municipalité pour une nouvelle étude, toujours dans le souci de ne pas perdre trop de temps. Il faut se rappeler que ce soir, le Conseil va voter quelque chose, on se rappelle qui est aux commandes, qui est au pouvoir, qui est à la Municipalité, et dans 40 ans quand les bâtiments seront là, si cela ne plait pas, on ne se rappellera plus qui a voté ça. Il a demandé la projection à l'écran d'une photo pour que les Conseillers puissent se rendre compte parce que des fois, malheureusement, sur les préavis, les plans sont un peu petits, mais une fois qu'un plan de quartier est voté, c'est extrêmement dur, voire impossible, de revenir en arrière. Il propose l'amendement suivant :

- Point 1. de renvoyer le préavis 141/2018 relatif à l'adoption du plan d'affectation de La Suettaz à la Municipalité pour nouvelle étude.
- Point 2. supprimé.

M. Claude FARINE demande au Conseiller Soldini de lui dire sur quoi il n'est pas d'accord.

M. Sacha SOLDINI lui répond qu'il s'agit de la forme urbaine du nouveau visage de ce quartier, à savoir les îlots et l'impression qu'il est fait plus que de la densification, de l'étalement, plus de surface verte, les arbres abattus, des ruelles entre les îlots, et ce n'est pas une forme adaptée pour le futur.

Mme Béatrice ENGGIST soutient l'amendement du rapport de minorité pour les raisons suivantes : à l'heure où le monde entier se mobilise, en raison du réchauffement climatique, il est impensable qu'un projet impliquant l'abattage de plus de 30 arbres soit envisagé ! Comme tout un chacun le sait, les arbres participent à rafraîchir l'atmosphère et sont indispensables au bien-être des humains, surtout dans les zones extrêmement densifiées comme là. Sur ces deux parcelles (Suettaz et Lupins), beaucoup d'arbres anciens sont de taille importante, notamment un séquoia géant qui est là depuis bientôt un siècle et dont la hauteur doit bien avoisiner les 40 mètres. Ces arbres représentent également des refuges importants pour les oiseaux qui sont en voie de disparition dans nos villes. Il y a d'autres solutions que de bétonner la presque totalité de ces 2 parcelles. Au lieu d'ériger 4 îlots de 4 étages chacun (en remplacement d'un immeuble de 11 étages et d'un autre de 8), le bon sens voudrait que l'on construise deux tours d'environ une dizaine d'étages, dont l'emprise au sol serait nettement moindre que ce qui est proposé dans ce préavis. C'est le seul moyen de préserver au maximum cet espace de verdure et de sauver un maximum d'arbres existants. Si c'est pour offrir aux Nyonnais un quartier similaire à celui des Jardins du Couchant qui n'a le nom de « jardin » que sur le papier, alors non merci ! Préservons un maximum d'espaces naturels et arrêtons de bétonner à outrance lorsque d'autres solutions sont possibles, ceci pour lutter contre le réchauffement de la planète et également pour le bien-être de nous tous. Pour être cohérents avec la lutte contre le réchauffement planétaire, elle invite les Conseillers à accepter l'amendement pour un renvoi en Municipalité du préavis N° 141.

M. Jacques HANHART aimerait une réflexion de fond. Actuellement il y a la Petite-Prairie qui arrive en bout de 1^{ère} étape, il y a bientôt la 2^{ème} et la 3^{ème} étape qui vont se construire, il y a des quartiers de villas qui sont rasés pour faire des immeubles locatifs, il trouve cela très bien. Mais si on continue à ce rythme-là, dans cinq ans, nous serons 30'000 habitants. Or aujourd'hui, à part la Gravette, il y a les mêmes infrastructures qu'en 1964 quand il y en avait 10'000. Voilà, le problème est aussi là.

Selon Mme Doris ULDRY, le plan de quartier La Suettaz propose de remplacer deux immeubles vétustes et trop compliqués à rénover. Pour conserver des loyers attractifs, les promoteurs désirent augmenter le nombre d'appartements. Elle pense que c'est une bonne opportunité pour densifier ce quartier. La ville de Nyon se doit de densifier à chaque fois que c'est possible. Il ne reste plus beaucoup de terrains non construits sur la commune, donc il faut densifier les quartiers existants. Mais comment densifier ? Toute la question est là. En tous les cas pas comme proposé dans ce préavis municipal. Celui-ci nous propose un bétonnage de ce quartier qui n'est pas acceptable. Pour le moment, ce quartier a encore une belle surface verte autour des deux immeubles avec des arbres majestueux. Avec la densité proposée de 1,9, aucun autre quartier, à part le centre-ville, ne sera aussi dense que ce projet. La surface des jardins des deux parcelles fait actuellement 15'761 m². Les cours intérieures des nouveaux bâtiments A1, A2 et B1 auront une surface de 700 m², ce qui fait un total de 2'100 m². Quelques m² seront utilisés pour les cheminements et pour la place de jeux. Tout le reste sera bétonné. On va perdre environ 10'000 m² ou plus de surface verte ! La surface habitable passe de 19'185 m² à 38'500m². C'est à dire que l'on double la surface habitable. La hauteur des bâtiments est actuellement de 8 étages pour Les Lupins et de 11 étages pour La Suettaz. Dans la proposition du préavis, on passe à 2x 4 étages + attique, 1x 5 étages + attique et 1x 6 étages. Donc bien inférieur à la situation actuelle.

De garder la hauteur ou même de construire plus haut qu'actuellement, ne défigurerait pas du tout le quartier. Il y a déjà d'autres tours toutes proches (ch. d'Eysins), une de 13 étages et une de 14 étages, et une à Articom. Elle fait appel à tous ceux qui ont une fibre verte, pour leur dire que lutter contre le réchauffement climatique n'est pas seulement vouloir moins d'émissions de CO₂. Non, c'est aussi une planification intelligente de notre ville en préservant des surfaces vertes pour la biodiversité et pour mieux équilibrer la température dans la ville. Des surfaces vertes profitent également aux habitants (pic-nic, jeux de ballon, place de jeux, place de rencontre) et améliorent la qualité de vie de chacun. Il est prévu de supprimer la piste de bus sur la route de Divonne ! Cela la surprend énormément, car ces pistes ont

montré leur utilité pour fluidifier le passage des bus. Aujourd'hui déjà, alors que le quartier des jardins du Couchant n'est pas encore totalement fini, il y a des moments où la route de Divonne est complètement bloquée par le trafic et c'est déjà impossible pour le bus de respecter l'horaire. De plus, à l'heure où la région réfléchit à de nouvelles lignes suburbaines, il lui est difficile de comprendre pourquoi la Municipalité veut changer son concept de mobilité. Après un début quelque peu difficile, les ajustements apportés ont rendu le concept actuel efficace. Il lui semble donc opportun de développer ce concept plutôt que de le supprimer.

Dans le cas de ce préavis, cela veut simplement dire qu'il faut impérativement négocier une bande de terrain pour pouvoir continuer la piste de bus jusqu'au carrefour Rte de Divonne / Rte des Tattes d'Oie. Et même si la Municipalité actuelle ne désire plus développer cette piste de bus, il faut absolument prévoir cette bande de terrain. Peut-être que la Municipalité suivante sera ravie de reprendre le développement des bus en site propre. Une fois de plus, elle fait appel à tous ceux qui veulent prendre soin de notre planète. Des bus bloqués dans les bouchons, ce sont des bus inefficaces que les citoyens ne prennent pas et ce sont des bus qui polluent.

Si la ville donne un droit à bâtir qui permet de construire deux fois plus de logements, la coopérative doit faire un effort et mettre à disposition le terrain nécessaire pour la piste de bus. Il faut refuser ce préavis, dans le cas contraire, on pourra renommer Nyon. Ça sera plus Nyon la ville où il fait bon vivre mais Nyon « la bétonnée ». Et elle demande : qu'allez-vous dire à tous les jeunes gens qui se mobilisent pour préserver la planète et qui crient haut et fort des mesures de la part des politiciens ? Assumons notre rôle, montrons que nous, politiciens, nous pouvons changer des choses si nous le voulons. C'est l'unique possibilité que le Conseil communal a de décider comment nous désirons voir évoluer ce quartier pour les prochaines 2 à 3 générations. Il n'y a aucune urgence, le Conseil communal ne doit pas se sentir obligé de voter ce préavis sous prétexte que le projet est déjà très avancé ou qu'il faut rapidement plus d'appartements. Souvenez-vous que nous avons voté le préavis qui concerne la coopérative de la CODHA à la route du Stand en juin 2016 et à ce jour, les travaux n'ont même pas commencé. C'est la preuve qu'on peut retarder des projets. Dans ce cas, cela serait pour aboutir à un projet moderne, respectueux de l'environnement et des humains. Elle invite le conseil à refuser ce préavis.

M. Pierre WAHLEN a lu avec intérêt le rapport de minorité qui pose trois questions. Premièrement, quel est le rôle du politique et quelles sont le genre de décisions qu'il doit prendre en matière de développement urbain. Dans le préavis municipal en page 4, il y est détaillé l'objectif de ce plan de quartier. Veut-on le densifier, veut-on diversifier les usages, veut-on des logements d'utilité publique, ... et il en passe. Ce sont les véritables enjeux et c'est ce à quoi les membres de cette assemblée du délibérant doivent répondre. Mais nous n'avons pas, il croit, toutes les capacités ni le rôle de déterminer, de savoir si un îlot est mieux qu'une tour, une barre ou autre. Ce n'est pas notre rôle. Pour cela il y a des mandataires, pour cela il y a des collègues d'experts, et nous ne sommes ni les uns, ni les autres. Deuxième élément, il est fait mention de la densité qui serait contraire au voisinage, à l'intimité, des problèmes de proximité, de tranquillité. Il a reporté sur le dessin, projeté à l'écran du Conseil communal, trois plans. Celui de gauche représente la ville dans laquelle nous sommes, c'est le centre-ville de Nyon, construit à une époque où l'on pensait que chaque construction devait s'assigner un but supérieur, qui était la construction de la ville. Que chaque maison était là pour construire une rue ou une place. C'est l'idée que l'on se faisait jusqu'à la fin du 19^{ième} de l'urbanisme. Sur le dessin du milieu qui est ce que l'on connaît aujourd'hui de La Suettaz, qui est l'exacerbation de l'individualisme, chacun a une vue extraordinaire. Mais on n'en a oublié que ce qui appartient à tous, les espaces que sont la rue, la place, sont les espaces qui font le bonheur du vivre ensemble. Troisième illustration, le projet proposé, est d'une certaine manière un rééquilibrage, pour redonner un peu d'urbanité à ce quartier puisque ces îlots sont dessinés non seulement pour offrir à chacun un logement, mais pour offrir à chacun en plus, un prolongement extérieur qui est une cour. Un prolongement extérieur qui est une rue, etc. on a besoin d'urbanité. On ne peut pas construire des tours au motif que les tours seraient plus jolies que des îlots. Dernier élément, qu'il n'a pas compris dans le rapport de minorité qui dit que l'on a besoin de réviser le PGA et le RPE. Depuis 20 ans pour M. Jacques Hanhart, depuis 10 ans pour lui, ils demandent à la Municipalité de le réviser. Mais cela prendrait 15 ans de le réviser. Que fait-on dans l'intervalle ? On construit avec les règles actuelles ? Avec les règles de la zone non contiguë ? La minorité proposerait quoi ? De refaire le PPA ? De faire des tours parce qu'ils estiment que les tours sont plus jolies que des îlots ? C'est

impossible. Aujourd'hui il y a deux possibilités, soit on suit la Municipalité avec son projet de plan d'affectation pour donner un peu d'urbanité à ce quartier, soit on construit selon les règles actuelles et l'on fera un peu plus et un peu plus mal que la construction actuelle. Il nous suggère de soutenir avec conviction, il espère, le préavis municipal.

M. Yves LEUZINGER ne souhaite pas revenir ce soir sur le fonctionnement de la CAU, ce n'est pas le débat, mais il a pris note des éléments. Il est agréablement surpris de voir autant de monde se soucier du climat. En tant que biologiste qui milite depuis trente ans, il n'a jamais entendu ce monde pour les bonnes causes. On est prêt à sauver le climat pour quelques arbres. De quoi discute-t-on dans cette cour ? Il faut savoir que d'une part un élément construit doit pouvoir évoluer, et c'est surtout le cas d'un bâtiment qui n'est plus conforme, et d'autre part, si on laisse construire maintenant sans plan de quartier, ce sera ni mieux, ni moins bien, nous ne sommes pas habilités à le décider. C'est en fait pourquoi il y a souvent de la difficulté ici, c'est que nous sommes tous spécialistes parce qu'on a été élu. Il s'excuse d'avoir été élu pour représenter un sentiment, une vision, un sentiment de travailler et d'aider avec nos idées de non spécialistes. Ne nous mêlons pas de définir ce qui a permis de proposer ces formes urbaines. Ces questions se posent, c'est normal, car nous ne sommes pas des spécialistes mais ce qui l'énerve, ce sont les affirmations comme « on va mourir de chaud dans ces cours intérieures » et des tas de choses entendues à gauche, à droite. On n'a pas le temps de développer pourquoi ce n'est pas le cas pour chacune des assertions assénées là. Il propose de suivre la Municipalité, de modifier ce plan d'affectation, et d'en faire quelque chose qui permette la construction, d'autant plus qu'il n'y a aucune opposition, avec des propriétaires de bonne foi qui veulent construire la ville avec nous et pour nous.

M. Pierre-Alain COUVREU pense que les Conseillers peuvent aussi se joindre à la réflexion avec des éléments de référence qui ont été transmis. Entre la référence donnée et l'élément que l'on nous montre, il y a de singuliers écarts. Le délibérant peut tout de même exprimer certains doutes, certaines réserves, et demander que l'on reprenne certains éléments. Son collègue M. Claude FARINE posait la question « qu'est-ce qui pose problème ? » La projection à l'écran montre l'îlot en projet. Il a dès le premier jour été porté comme référence les îlots neuchâtelois, que l'on connaît bien et qui ont leurs qualités. En fait, en réalité, l'îlot neuchâtelois est la réunion de 2 îlots. Comme autre référence, il a été évoqué le quartier de la Coupe Gordon Bennett qui est à Genève, dont les cours sont comparables, mais le jeu de décalage des îlots permet des perspectives préservées. Le délibérant peut réfléchir et émettre son avis, il ne voit pas en quoi il devrait être condamné à aucune réflexion. Il pense qu'il y a matière, sans remettre en cause l'ensemble de ce plan de quartier, à faire des aménagements de sorte que les logements soient beaucoup plus agréables.

M. Victor ALLAMAND rappelle l'image de la Suettaz à l'écran et cela lui rappelle de bons souvenirs d'apéro sur le balcon, avec la vue sur le lac et les Alpes. C'est une chose que les habitants du nouveau quartier, s'il se fait comme c'est prévu, n'auront plus le privilège de voir. Ils verront les immeubles voisins certainement, qui ne dépasseront quasiment rien et ils auront juste des petites échappées entre les blocs pour voir le Jura ou autre. Ce n'est pas très réjouissant, de plus il s'attendait à beaucoup mieux. Il se souvient du 24 mars 2016, s'agissant des bâtiments de la Petite Prairie très proches les uns des autres, M. le chef de service Bernard WOEFFRAY répondait à une sous-commission de la COGES. Il disait que le plan de quartier de la Petite Prairie est entré en force avec une architecture ancienne, datant de 1990 environ. Maintenant, cette architecture serait certainement différente. Il disait encore qu'il est regrettable qu'Urbanisme n'ait pas la possibilité d'influencer davantage sur la construction d'un tel quartier. Il lui semble alors qu'il y a un décalage entre ce qu'il entend en 2016 et ce que l'on nous présente aujourd'hui. C'est-à-dire quelque chose comme à la Petite Prairie, où l'espace entre les immeubles qui est plus ou moins de 16 mètres, permettra aux habitants de voir chez son voisin ce qu'il a dans l'assiette. Ne s'achemine-t-on pas vers ce genre de situation à La Suettaz ?

M. Sacha VUADENS préférerait des cercles un peu partout sur la parcelle, il aime bien les cercles, tout comme son enfant. Il pense qu'il y a un petit problème de savoir de quoi est la compétence du Conseil. Par exemple le budget est de notre compétence, mais la forme que prend un projet immobilier sur une parcelle à la fin de tous les travaux, n'en est pas une. Il y a plusieurs compétences, cela a été dit plusieurs fois pendant ce Conseil, de changer le système informatique c'est de compétence municipale. Le Conseil peut questionner par un

postulat, mais on ne peut pas faire du consulting à la Municipalité si l'on est du domaine ou bien émettre ses choix sur la forme que prend un projet, d'autant plus qu'il y a des locataires derrière qui doivent également être relogés. A un moment donné, il va falloir avancer dans ces projets et pas renvoyer à une date dont on ne sait pas ce qu'elle va être dans le futur, pour des choix qui sont de forme et qui ne sont pas de la compétence du Conseil.

M. Jacky COLOMB souligne le propos précédent suivant lequel ce n'est pas la compétence du Conseil et pourtant ils nous demandent notre avis. Le règlement dit bien que c'est de la compétence du Conseil que d'accepter un plan de quartier et un plan d'affectation. Le Conseil n'est pas là par hasard pour en discuter. Si le Conseil n'y connaît rien, pourquoi on lui demande son avis alors ? Les Conseillers ne sont pas des spécialistes, mais ils ont le droit de poser des questions et ils pourraient s'adresser aux spécialistes ou en tout cas à ceux qui sont mandatés pour cela, comme par exemple la CAU. Pourquoi la CAU n'a pas donné son avis ? A-t-elle vu le projet ? Il aimerait bien avoir la réponse. D'autre part, un plan d'affectation, cela se fait en amont. Ici, on est en train de tricoter un plan d'affectation autour d'un projet d'un promoteur et il faut que cela joue pile poil avec les murs qu'ils ont prévu. La charrue a été mise avant les bœufs, la commission a travaillé sous pression, ce ne sont pas des conditions normales et pour le reste, arbres, hauteur, etc., il a discuté avec des gens qui habitent dans cette barre d'immeuble, et d'habiter en hauteur leur convient tout à fait. Il ne comprend pas pourquoi on aurait pas pu concevoir des immeubles un peu plus hauts, sans dire qu'il fallait faire des tours ou que des tours sont plus jolies, mais juste des immeubles un peu plus haut qui permettent de réduire un peu l'emprise au sol et de conserver un peu d'espaces verts.

M. Sacha SOLDINI précise qu'il y a eu plusieurs projets que la Commission a brièvement vu, il y a apparemment eu sept projets qui ont été discutés dans le groupe de travail qui a pris la décision de venir devant le Conseil avec ce projet bien défini. Il a été étonné d'entendre les ricanements d'un côté du Conseil lorsque l'UDC parle de préserver des espaces verts et préserver des arbres centenaires. Enfin pour répondre à M. Wahlen, le lien social est important mais il n'est pas un spécialiste, de loin pas comme lui. Il n'est pas urbaniste, il est utilisateur, de toute sa vie puisqu'il est né dans ce quartier et y a grandi. Il peut dire que des espaces verts et des arbres sur lesquels grimper, des coins pour se cacher, des sous-sols pour jouer ou faire des bêtises, cela n'a pas de prix. Il faut aller se promener les soirs d'été voir à La Levratte où les citoyens n'ont pas de forme urbaine exprès pour pousser au lien social, mais qui amènent leurs tables, leurs grillades, leurs barbecues. On ne leur amène rien à eux. Ils s'organisent et arrivent à passer vraiment, vraiment, des super soirées. Il pense que l'on n'a pas besoin de forme urbaine spécifique pour créer du lien social, les gens le créent eux-mêmes, cela doit venir tout seul. Si ce préavis est renvoyé en Municipalité, il reviendra sûrement avec une densité identique et des logements d'utilité publique en écoutant le Conseil sur un aménagement urbanistique préservant des arbres et des espaces verts en montant un peu en hauteur ces bâtiments. Ce n'est pas un quartier où cela dérange, les gabarits étant déjà assez importants.

M. Claude FARINE ne répondra pas à tous les intervenant même s'il y aurait beaucoup à dire. A Mme Enggist, à propos des arbres, il dit qu'il en sera replanté entre 50 et 60. Le plan d'affectation a été construit avec le Service des Espaces verts qui a donné son assentiment. Ce n'est pas n'importe quoi, c'est un fait avéré. A Mme Uldry, en ce qui concerne la piste de bus, il y a eu une réponse dans le rapport de majorité et il trouve dommage qu'elle ne l'ait pas lu. En allant sur les lieux, on voit qu'au niveau des Jardins du Couchant, il y a une autoroute. Là il est proposé une solution pour que les voitures ne restent pas bloquées derrière le bus mais de passer par-dessus la berne centrale pour dépasser le bus si nécessaire. Il trouve que c'est une bonne solution. A M. Couvreur, il répond que l'on fait tout dire aux références. Entre Gordon Bennett et la place à disposition à La Suetzaz, ce sont deux mondes différents. Gordon Bennett est un ancien terrain de sport (d'où le nom de cet ancien sportif) sur lequel quatre îlots ont été construits dans un contexte différent. Enfin, aux signataires du rapport de minorité, pour être clair avec eux, leur rapport est apparu en toute fin de leurs travaux, mais surtout pour avoir pesé le pour et le contre, il est convaincu que refuser ou renvoyer le plan d'affectation ne résoudra pas grand' chose. Mis à part le sujet d'urbanisme du plan d'affectation, leur opposition s'appuie sur deux arguments, l'urbanisation et la densité. Le rapport de minorité dit que les îlots engendreront des problèmes de voisinage et d'intimité. Il doute que le Conseil soit compétent pour juger de l'urbanisation proposée. Il rappelle que les

îlots proposés ont été choisis par un groupe d'une dizaine de professionnels auxquels ont participé tout du long les propriétaires avec sept scénarios différents. Les cours prévues ne manqueront pas d'atout. Elles seront plantées d'arbres en pleine terre, à disposition des habitants et permettront aux locataires du rez d'aménager des petites terrasses privatives. Ils ont aussi questionné les représentants des propriétaires qui se sont montrés enthousiastes face à cette urbanisation. Le Conseil refuserait ce qu'a proposé tout ce groupe ? La densité est une question de perception. Les habitants du centre-ville se plaignent-ils de la densité de 3.4 ? Lui s'y sent bien et apprécie cette intimité. Il regrette que ses collègues n'aient pas davantage tenu compte de l'aspect social de la démarche. La Suetaz apportera 300 appartements sociaux sur les 400 qui seront construits. Le rapport de minorité fait l'impasse sur l'important travail effectué pour reloger la soixantaine de locataires qui ont déménagé dans des conditions comparables en accompagnant chaque ménage et en finançant les frais de déménagement. Le projet a le mérite de proposer une nouvelle forme d'urbanisme qui s'écarte des barres et des tours des années '60, '70 et '80. C'est un bon deal entre les propriétaires et la Ville et il encourage le Conseil à soutenir ce projet.

M. Sacha SOLDINI ne va pas jusqu'à parler de bataille gauche-droite, mais ce quartier sera là pour septante ans. Effectivement les propriétaires ont pris part au groupe d'experts, mais ils prennent ce qu'on leur donne. Ils n'ont pas forcément souhaité un îlot ou une tour, mais c'est ce qui leur fallait. Il pense que ce soir le Conseil va prendre une décision en son âme et conscience. Il y en aura pour septante ans et si cela devait revenir dans une année ou deux, nous aurons de nouveau une discussion. Mais si le Conseil dit oui, c'est terminé, verrouillé, c'est bloqué.

M. le Municipal Maurice GAY en a appris plus ce soir que durant ses trois ans au Service de l'urbanisme. Il y a des informations intéressantes à entendre. C'est un exemple de collaboration excellente avec les propriétaires. Il relèvera les propos difficiles à entendre de M. Soldini. Avant cela, il remercie le repositionnement du débat par Messieurs Wahlen et Leuzinger car on est sur une autre dimension, pas sur le plan d'affectation, mais sur des questions d'architecture, d'urbanisme. Dans le cadre du rapport de minorité, il relève deux points erronés. La ville ne fera l'entretien de servitudes que sur des parties restreintes, sur les cheminements en dur mais pas sur l'entier des espaces aux alentours des bâtiments. Ce sont uniquement les servitudes qui seront entretenues. A propos de la forme urbaine, les photos sont assez parlantes. En regardant la maquette projetée à l'écran, prise sous un angle nord-sud, les espaces créés entre les bâtiments sont très visibles et ce ne sont pas des ruelles, mais vraiment des places ou des rues relativement larges. Sur l'axe est-ouest c'est la même chose. Comme on le voit sur la photo d'aujourd'hui, il y a aussi quelques groupes d'arbres isolés et au niveau du réchauffement climatique, le gazon, sec en plein été, est relativement plus chaud qu'un béton et le gros parking visible au milieu, pour le réchauffement ce n'est pas idéal. Le projet proposé présente des parkings en sous-terrain, de la verdure, des allées, des espaces, des places fortement arborisées. M. le Municipal rappelle aussi que, par rapport aux propriétaires, ils leur ont demandé, contrairement à des aménagements habituellement demandés valant autour de CHF 150.- le m² des aménagements à hauteur de CHF 320.- le m². Les propriétaires ont fait un gros effort et au niveau du réchauffement climatique avec une arborisation luxuriante, la commission a eu les explications de l'effet bénéfique, et les ombrages tiennent au frais les façades. Il rappelle aussi que dans ce quartier à relativement bas revenu, plus les tours sont hautes, plus cela revient cher pour le constructeur et tout un calcul a été fait par les experts pour les différentes formes urbaines étudiées – rappel à M. Soldini que ce ne sont pas des projets qui ont été élaborés, mais des formes urbaines qui ont été étudiées. Pour arriver à l'objectif de faire des loyers d'utilité publique et des loyers modérés, c'est bien évidemment pas en montant que l'on arrive à maintenir des prix relativement bas. Il est content que M. Hanhart ait compris que l'on ne puisse pas réviser le PGA, un règlement ne suffit pas à faire une vision de l'urbanisme. Ce plan général d'affectation date des années 1948-1950 et les différentes municipalités et les différents urbanistes qui se sont succédés, travaillent toujours avec ce même plan. Le développement de la Ville de Nyon est par conséquent cohérent, et ce PGA est maîtrisé pas seulement au niveau du territoire mais aussi au niveau du temps. Le seul moyen de ne pas arriver à 30 ou 35'000 habitants en 2030, c'est d'avoir les plans de quartiers qui se font gentiment les uns après les autres, ce qui permet d'aménager l'infrastructure. Pour Mme Uldry, l'indice d'utilisation du sol ne signifie pas grand-chose pour différentes formes urbaines qui ont plein de coefficients différents et ce n'est vraiment pas le genre de critère qui montre une

densification trop forte. La CODHA est vraiment un projet différent avec une autre population et il rappelle que les propriétaires ont vraiment fait un gros effort pour arriver à ce qui est présenté. Les différents exemples montrés et débattus en commission montrent bien que l'on peut avoir de sympathiques ambiances. La Municipalité ne veut justement pas de gens qui boivent l'apéro sur leur balcon, et pour les faire descendre, ce n'est pas du balcon du 15^{ème} étage mais en créant des formes urbaines qui favorisent ces ambiances.

Pour la question de la CAU, elle a vu trois fois le projet à trois étapes différentes. Il s'avère qu'à cette période fin 2016-début 2017, il y a peu de procès-verbaux de ces séances, mais ils ont donné leur avis et leur accord à chaque étape. Un plan d'affectation a été validé et un projet s'en est suivi mais c'est la forme urbaine qui a défini le projet. Enfin, si le PPA est refusé, il faut savoir que ce tiers de Suettaz vide représente CHF 60'000.- par mois et donc ces appartements seraient reloués. Ce n'est pas de 1-2 années de retard qu'il s'agira mais bien de plusieurs années avec une problématique qui inquiète la Municipalité, c'est qu'il y a ici le premier exemple à Nyon d'immeuble des années 60-70 en rénovation. Si cette opération ne réussit pas, ils espèrent utiliser cet exemple pour travailler avec d'autres propriétaires qui vont arriver à Nyon, et si la Municipalité peut montrer de quelle manière on peut travailler de manière cohérente et intelligente pour rénover ces bâtiments en ayant le respect des locataires, c'est vraiment important pour eux. Si le Conseil refuse ce préavis, l'immeuble va se remplir et ensuite quand la Municipalité reviendra, elle aura des problèmes avec l'ASLOCA etc. Ce projet depuis deux ans, n'a eu aucune opposition des propriétaires, des locataires, de l'ASLOCA, le Canton a retourné le PPA dans les 3 mois qui ont suivi, c'est vraiment une opération qui s'est bien déroulée jusqu'à maintenant sans aucune opposition. La Suettaz et les Lupins ce sont 550 habitants et 48 logements. Il ne faut donc pas réfléchir à une forme urbaine sur laquelle toutes les parties sont d'accord mais si le préavis est refusé, ces personnes et familles qui ont déménagé seront fortement déçues et impactées. La Municipalité demande au Conseil d'accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le vote nominal est demandé (*en annexe*).

Au vote, le Conseil décide par 43 oui, 36 non et 9 abstentions :

1. d'approuver le plan d'affectation « La Suettaz » ;
2. d'envoyer le présent plan d'affectation au Conseil d'Etat du canton de Vaud pour approbation.

**13. Rapport de commission – Rapport-préavis 143/2019
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs intitulé « Pour que la Ville de Nyon participe à l'accueil des marcheurs de la Jai Jagat 2020 ».**

Rapporteuse : Mme Suzanne FAVRE

La discussion est ouverte.

M. Patrick BUCHS se récuse car il est président de l'association Jai-Jagat Nyon.

Mme Chloé BESSE se récuse car elle fait partie du comité de la Jai-Jagat Nyon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 oui, 0 non et 3 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 143/2019 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs intitulé « Pour que la Ville de Nyon participe à l'accueil des marcheurs de la Jai Jagat 2020 ».

14. Rapport de commission – Préavis N° 144/2019
Gestion du temps de travail - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 211'800.-

Rapporteur : M. Jacques HANHART

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB a déjà eu l'occasion d'ergoter sur le sujet lors d'un préavis précédent. L'autorisation d'augmenter le budget est de compétence du Conseil. Celui-ci ne prend pas acte mais autorise ou non la modification du budget. Dès lors il propose l'amendement suivant avec la modification du point 3 comme suit :

3. d'autoriser la Municipalité à porter au budget du Service informatique et population, compte N° 190.3157.00 – Entretien matériel et logiciel informatique, la somme de CHF 9'300.- dès 2020, afin d'assurer la maintenance du nouveau logiciel.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Yvan RYTZ n'est pas sûr de pouvoir se rallier à l'amendement de M. Colomb parce que c'est une prise d'acte, une information que ce sera porté au budget 2020. Ce sera lors de l'acceptation du budget 2020 que véritablement nous accepterons cette ligne budgétaire. Nous ne pouvons pas le faire maintenant sans quoi on préfigure en fait d'une décision qui sera prise de manière ultérieure. Il pense que la prise d'acte est une information que ce montant viendra et ce sera lors de l'acceptation du budget qu'elle sera formellement adoptée.

M. Jacky COLOMB n'est pas d'accord. Le Conseil va accorder maintenant la somme de CHF 9'300.- à côté de celle de CHF 211'800.- donc c'est aujourd'hui qu'il va autoriser de porter ceci au budget. Lors de l'examen du budget 2020, qui se souviendra et dans quelle ligne sera mélangée cette petite somme ? Donc par principe, il insiste, il y a eu un précédent, il aimerait que l'on corrige cette façon de faire, ce n'est pas la procédure et il aimerait que cela ne devienne pas une habitude, et que les conseillères et conseillers aient le privilège de décider.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense que ce n'est pas une question de privilège mais de déférence, en l'occurrence il s'agit d'un budget de fonctionnement. Ils demandent au Conseil de prendre acte que ce montant figurera au budget, étant entendu que c'est le Conseil qui va approuver ou non le budget à l'automne. Bien sûr que l'on peut décider aujourd'hui que ce montant sera dans le budget, mais si M. COLOMB insiste et que le Conseil donne déjà le budget, ils prennent note et n'en feront pas un combat de procédure. Ils ont fait cela pour respecter le pouvoir du Conseil de voter le budget à mi-décembre. C'est le seul but de cette modification. S'il veut donner plein d'indications très positives pour le futur budget, ils sont prêts à prendre tout ce qui vient.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil décide par 38 non, 21 oui, et 22 abstentions de refuser l'amendement de M. Jacky COLOMB.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui, 2 non et 5 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 211'800.- TTC pour mettre en place le nouveau logiciel de gestion des temps de travail ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;

3. de prendre acte que le budget du Service informatique et population, compte N° 190.3157.00 – Entretien matériel et logiciel informatique, sera augmenté de CHF 9'300.- dès 2020, afin d'assurer la maintenance du nouveau logiciel.

15. *Rapport de commission – Préavis N° 152/2019*
Remplacement et renforcement des réseaux de distribution d'eau et de gaz naturel dans le cadre de la réfection complète de la chaussée de la Route de l'Etraz sur la commune de Prangins - Demande de crédit de CHF 1'868'000.- (HT).

Rapporteur : M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne de la teneur du présent préavis. En effet, alors que l'on parle de plus en plus du réchauffement climatique, que les jeunes se lèvent pour dire « ça suffit », nous allons voter sans sourciller près de CHF 2 millions dont un quart pour lui n'est pas justifiable ! Il demande si le Conseil a bien lu le préavis et particulièrement le point 2.2 Réseau de gaz. Comment pouvons-nous accepter de dépenser CHF 473'000.- pour étendre le réseau de gaz avec une conduite de 160 mm en haute pression ? La volonté politique est de favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables. S'il s'agissait d'une extension du réseau électrique pour permettre une distribution facilitée du courant photovoltaïque produit localement, il comprendrait, mais augmenter le gaz aujourd'hui, il ne comprend pas. Il est lancé ces jours une « Initiative pour les glaciers ». Celle-ci demande la fin de l'utilisation des combustibles fossiles en 2050. Sans présager de son succès éventuel, de toute façon des mesures devront être prises. Voulons-nous donner un signe à la population sur la nécessité de diminuer les combustibles fossiles ou voulons-nous montrer à la jeunesse, que comme beaucoup le pense, nous sommes incapables de prendre des décisions courageuses certes, mais indispensables. Par conséquent il dépose l'amendement suivant :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'395'000.- (HT) à la Municipalité pour la pose de nouvelles conduites d'eau sur les routes de l'Etraz, de la Gare et de Bénex-Dessus sur la commune de Prangins ;
2. que le crédit de CHF 1'395'000.- (HT) accordé sera financé comme suit :
 - a. par prélèvement d'un montant de CHF 1'395'000.- sur le Fonds de réserve du service des eaux, compte N°9280.27 doté d'un montant de CHF 15'214'201.- sous déduction des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 110'000.-

Le point 2. b. de la décision est supprimé.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. le Municipal Vincent HACKER rappelle que dans le préavis ils ne parlent pas de l'extension du réseau de gaz, ils parlent avant tout de remplacement et renforcement d'un réseau existant. Il s'agit avant tout de faire un bouclage du réseau existant, ce qui n'est pas encore le cas, et d'assurer une homogénéisation sur la pression du réseau, ce notamment pour pouvoir répondre, non seulement aux attentes des clients déjà existants, notamment GSK, et il s'agit aussi avant tout d'une question de sécurité d'avoir une pression constante et permanente sur le réseau. Ces travaux de renforcement et remplacement sont nécessaires et il tient à rajouter, que, quand bien même effectivement on attend à ce que les énergies fossiles à terme ne soient plus utilisées, le gaz naturel est une énergie de transition et c'est également une demande cantonale de veiller à ce que nous ayons un réseau qui soit à un bon niveau d'approvisionnement et de sécurité.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER souscrit à ce qui a été dit par le collègue Hanart et précise que le gaz naturel ne vient pas pour l'instant de la méthanisation locale, mais bien de la Russie et de Poutine, on a mieux du point de vue géopolitique. Effectivement c'est un gaz à effet de serre et évidemment c'est une énergie de transition qui doit être pour la pointe et donc on doit vraiment non pas dimensionner en fonction des énergies fossiles mais dimensionner en fonction des énergies renouvelables et éventuellement compléter sur de l'énergie fossile si

l'on ne peut pas tout faire sur le renouvelable. Là on raisonne à l'envers. Elle a un autre aspect qui la dérange sur la façon de faire. Si l'on reprend la taxe au sac de 2013, un certain nombre d'habitants un peu partout dans le canton ne triaient pas 2-3 choses qu'en fait ils auraient dû trier. C'était les déchets de cuisine, les déchets organiques, c'était idiot que des laitues soient brûlées dans des fours d'usines d'incinération, et il y a eu une demande pour retirer ce flux de collecte. C'était aussi le tri des plastiques, une demande qui avait fait l'objet de deux postulats au Conseil communal. Cela coinçait et on se demandait pourquoi. Encore aujourd'hui il y a quelqu'un de Swiss Recycling, Jasmine Voide, qui a dit que c'était pas mal de faire déjà le PET puis pour le flaconnage on se débrouille. Elle répond cela parce que tout ceux qui ont des usines d'incinération mettent le pied sur le frein pour les nouveaux recyclages. Ils doivent évidemment amortir leur affaire et ils ont peur de perdre du volume. Elle transpose ce raisonnement là avec celui qui est fait avec les conduites de gaz même si l'exemple est un peu particulier. Une fois que l'on dit que l'on fait CHF 450'000.- de plus de conduite de gaz, il y a trente ans d'amortissement derrière. Donc tout naturellement après, les exploitants des Services industriels refuseront de retirer cela car ils doivent les amortir pendant trente ans. Le raisonnement est le suivant : à chaque fois que l'on investit sur du fossile, c'est extrêmement difficile après de passer à autre chose. Voilà pourquoi elle encourage le Conseil à soutenir cet amendement.

M. Yves FELIX entend bien ce qui se dit et comprend le raisonnement mais là, il s'agit d'entretien de réseau pour une autre commune. Cette commune a des demandes, des constructions qui arrivent, et ce n'est pas de l'extension de réseau mais de l'entretien et cette charge incombe aux SI de Nyon. Les SI pourraient mener cette réflexion en amont mais là il est trop tard pour instaurer cette réflexion qui aurait dû venir bien avant. Là, c'est la phase des travaux, importants pour les constructions à venir. Il invite le Conseil à refuser l'amendement et soutenir le préavis tel que présenté.

M. Yvan RYTZ est surpris que l'on argumente du fait qu'il faille des nouvelles arrivées de gaz pour des nouvelles constructions, de nouveaux locatifs. S'agissant de nouvelles constructions, il faudrait tout faire aujourd'hui pour éviter de devoir s'approvisionner auprès du gaz. Sans vouloir refaire toute l'histoire du plan de quartier GSK et du développement prévu là-bas, mais faire des fleurs à ces gens-là lui reste en travers de la gorge.

M. Julien URFER spécifie qu'il est dans le domaine pharmaceutique et à propos de GSK, ce n'est pas avec des cellules photovoltaïques que l'on peut stériliser des produits, ni même avec de la géothermie moyenne profondeur qui va être faite dans quelques temps. Il n'est certainement pas fan du gaz, mais si l'on veut encore un TOUT petit peu d'industrie à Nyon, il pense qu'il va falloir faire ces travaux. C'est Prangins, dans la région nyonnaise, il ne s'agit pas de bureaux mais quand même à une des dernières industries.

M. Jacky COLOMB a compris que les Conseillers ne sont pas des spécialistes et à ce titre-là, il aimerait qu'on lui explique la différence qu'il y a entre une extension et un renforcement. Pour lui, on cherche à augmenter le débit de l'approvisionnement par bouclage et autre artifice, mais il est bien cherché à augmenter la possibilité de diffusion du gaz. A l'heure où les bâtiments sont de mieux en mieux isolés, de plus en plus autonomes en énergie, les grands immeubles devraient le devenir à 100%, cela ne doit pas être difficile techniquement, et il pense que même sans loi, naturellement, la consommation de gaz va diminuer. C'est un investissement lourd qu'il va falloir payer, est-ce que GSK va participer ?

M. le Municipal Vincent HACKER lui répond que les termes de renforcement, de bouclage, ce n'est pas pour étendre le réseau, c'est avant tout pour assurer la qualité de l'approvisionnement en cas de rupture sur une conduite, il est possible de reporter sur une autre partie du bouclage en ayant la même pression entre la conduite qui arrive de Lausanne et celle qui est sur la Commune de Prangins. Il est obtenu une fluidité dans la distribution du gaz. Un autre point, c'est que plusieurs communes, il y a de nombreuses années, ont remis aux SI de Nyon, la gestion de leur réseau d'eau et de gaz. Ce serait à Nyon de déterminer quelle devrait être leur politique énergétique ? Est-ce à Nyon de déterminer qu'ils n'ont pas droit à des conduites de gaz qui correspondent aux normes actuelles ? Est-ce à Nyon de déterminer qu'ils doivent un niveau de sécurité moins bon ? Il ne pense pas. Avant tout, effectivement CHF 453'000.-, c'est une somme, mais par rapport à la sécurité et aux risques qu'ils pourraient encourir avec des conduites en mauvais état, on a vu une situation

dramatique à Yverdon, assurer un réseau d'excellente qualité n'est pas un mal, bien au contraire.

M. Christian UDASSE est un peu d'accord avec M. le Municipal. Il n'y a pas plus dangereux que le gaz. Si l'état de vétusté est certain, ne prenons pas le risque qu'il y ait une explosion.

Mme Elise BUCKLE signale que dans les entreprises les plus innovantes, y compris les grandes industries, énormément se sont engagées à être 100% énergies renouvelables. Ce n'est donc pas du tout à l'encontre de la compétitivité.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil accepte par 41 oui, 31 non, et 10 abstentions l'amendement de M. Jacques HANHART.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. le Municipal Vincent HACKER prend bonne note de la décision du Conseil quant à l'amendement proposé, et il lui laissera le soin de gérer cette question avec les autorités de la Commune de Prangins et d'assumer ses responsabilités.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le vote est lancé, puis interrompu.

La Municipalité demande une suspension de séance.

La discussion générale reprend.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que la Municipalité a demandé une suspension de séance car elle souhaitait évoquer les enjeux de ce préavis, et surtout les enjeux de la décision du Conseil, avant qu'elle ne soit définitive. Un amendement a été accepté, mais le vote définitif a été interrompu, suspendu. Formellement, il faudra voir si c'est la Municipalité qui présente un autre amendement. Il donne quelques éléments. Il est question de CHF 437'000.- pour le gaz, sachant que ce sont des travaux prévus en même temps que d'autres installations, et que s'ils devaient refaire ces travaux de manière différée, il y aurait un coût supplémentaire de CHF 200'000.-. Et il aimerait rappeler qu'un des clients importants, voire principal dans la boucle, et une des raisons pour lesquelles ces travaux sont faits, c'est GSK ex-Novartis. Il rappelle que, quand il y a eu le problème avec Novartis, quand ils voulaient délocaliser, ils s'étaient engagés, les SI et lui-même, avec le Conseiller d'Etat M. Leuba, le Syndic de Prangins, les dirigeants à la fois de Novartis et des syndicats, de faire un effort particulier pour l'alimentation en gaz de Novartis, qui est un client important. A l'époque, il y avait 600 emplois et aujourd'hui 1300 chez GSK. Ils le font dans le cadre d'une collaboration avec la commune voisine de Prangins. Un refus de faire ces travaux mettra grandement à mal la collaboration et c'est la commune avec laquelle ils ont le plus de collaboration. Les SI livrent de l'eau, du gaz et via TRN de la fibre optique et du télé-réseau à de nombreuses communes. Les SI ce n'est pas juste Nyon. Il indique que le transport du gaz représente une facture de CHF 170'000.- par année pour GSK. Ceci à mettre en regard des CHF 437'000.- dont il est question. Il s'est exprimé 2-3 choses par rapport au gaz. Bien sûr que le gaz est une énergie fossile, c'est vrai que l'on doit aller progressivement vers d'autres types d'énergie. Mais ils n'ont pas, maintenant, tout de suite, un chauffage à distance capable d'alimenter GSK et tous les autres. Il faudra quelques années avant de transférer les énergies fossiles vers les énergies renouvelables. C'est une énergie de transition et on se doit d'avoir des installations qui permettent d'assurer en sécurité cette transition. Un autre élément, dans le cadre de la négociation avec Novartis, Novartis a gardé une autre parcelle un peu plus loin et qui fait l'objet d'un plan de quartier avec un développement. Il ne voit pas comment dans l'immédiat, il serait possible d'éviter qu'il y ait, au moins partiellement, une alimentation au gaz. Et c'est Nyon qui est fournisseur de gaz. Il pense que même si la volonté de la Municipalité est progressivement de remplacer le gaz par d'autres sources d'énergies, encore faudra-t-il se mettre d'accord sur les termes réseau à d'autre type d'énergie, mais en attendant d'avoir la géothermie moyenne ou profonde, ils vont bien devoir pendant encore

quelques années, assurer une livraison de gaz. Donc il aimerait mettre tous ces éléments en mains du Conseil, et il pense que les conséquences d'une décision négative seraient vraiment très, très fâcheuses. Cela a peut-être été exprimé de manière maladroitement par son collègue sous l'émotion négative de la décision, c'est le rôle de la Municipalité de veiller à des bonnes relations avec les autorités pranginoises, mais c'est dans un cadre global d'une collaboration régionale et il faut que les SI restent crédibles par rapport à leurs infrastructures, leurs installations et leurs engagements. M. le Syndic demande au Conseil de revenir sur cette décision par rapport à l'amendement, au besoin en faisant un nouvel amendement qui demande que la Municipalité propose de réintroduire le montant de CHF 473'000.- pour pouvoir aller dans le sens du préavis par rapport au crédit demandé.

M. Christian UDASSE pense que pour ce faire, la possibilité est de simplement dire que c'est pour assurer l'énergie par le gaz à la société GSK.

M. Jacky COLOMB pense que Mme la Présidente a de quoi s'inquiéter car il n'est pas possible de voter deux fois sur le même sujet et par conséquent, faire un amendement pour aller dans l'autre sens n'est pas recevable.

M. Yvan RYTZ suggère que le Conseil pourrait, dans le cadre de son règlement, article 87, demander un second débat sur le vote après qu'il ait eu lieu, vu qu'il était déjà engagé. Ce débat pouvant encore avoir lieu ce soir si on le souhaitait, ou le reporter à la prochaine séance dans l'optique d'avoir des informations complémentaires. En tout cas, l'article 87 permettrait de faire le vote car il avait été engagé, et demander par la suite de faire un second ébat soit pour cette séance ou soit pour la prochaine.

Mme la PRESIDENTE cite l'article 87 : « *Art. 87 - Lorsque, immédiatement après l'adoption ou le rejet d'un objet à l'ordre du jour, la majorité des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance. Le second débat peut avoir lieu immédiatement si, en cas d'urgence, les deux tiers des membres présents le demandent.* ».

La discussion sur le second débat est close.

Au vote, le Conseil accepte par 70 oui, 7 non, et 0 abstention le 2^{ème} débat.

La discussion générale est ouverte.

M. Yves LEUZINGER propose, pour avoir un débat de manière sereine et non précipitée comme maintenant, que l'on décide et l'on vote si nécessaire de l'avoir la prochaine fois. Il demande ceci pour prendre une décision cohérente, avoir le temps d'échanger, de débattre.

M. Volker KIRCHNER signale que le Conseil communal décide de tirer la prise sur une entreprise qui représente 1000 emplois et qui a été défendue depuis des mois et des années, sur une commune avec laquelle Nyon a des relations, il pense que c'est la moindre des politesses de débattre ce soir. Il faut prendre ses responsabilités.

M. Yves FELIX précise qu'il s'agit de travaux lourds qui sont planifiés. Ils doivent commencer bientôt et changer cela comme cela n'est pas idéal. Autant débattre maintenant.

M. Jacky COLOMB demande s'il s'agit de refaire le débat sur l'amendement car dans ce cas il ne sert à rien de poursuivre la discussion générale. Il ne voit pas ce qui va changer là tout de suite à moins de 25 minutes de la fin, vu le temps passé à discuter de l'amendement. Et pour avoir de la sérénité, il propose de le reporter pour la prochaine fois et en discuter de manière reposée et réfléchie.

M. Victor ALLAMAND demande, puisqu'ils ne sont pas des spécialistes, s'il y a urgence, si le gaz ne sera plus chez le gros client d'ici quelques jours ou quelques semaines et si cela peut attendre.

M. le Municipal Vincent HACKER attire l'attention sur le fait qu'il a été exposé à la commission le principe de la coordination des travaux d'autant plus qu'ils ne sont pas sur le territoire de

Nyon. Ils ne sont pas maîtres de la planification des travaux. C'est la raison pour laquelle la commission avait pris l'engagement de rapporter relativement rapidement de manière à pouvoir rentrer dans le calendrier de planification de la Commune de Prangins et des SI de Lausanne.

La discussion sur le second débat est close.

Au vote, le Conseil accepte par 41 oui, 31 non, et 7 abstentions le 2^{ème} débat immédiat.

La discussion générale reprend.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT et la Municipalité ont bien entendu les questionnements et les remarques. Elles sont pertinentes, certaines choses sont judicieuses. S'il s'agissait d'un réseau nyonnais pour alimenter des habitations ou des entreprises nyonnaises, le débat serait pertinent et ils se demanderaient quelle est la durée de cette transition énergétique et dans quel délai ils seraient capables de substituer une autre énergie au gaz. Mais là, ils sont dans une situation avec des travaux sur la commune voisine, avec une coordination pour d'autres travaux liés aux chaussées. Ils ont une responsabilité d'être un fournisseur qui a un monopole de fourniture d'énergie et il est impossible de dire non. Le Conseil a bien sûr le droit de dire non, mais il faut mesurer les conséquences d'un tel refus. Au nom de quoi on refuserait à la commune voisine, d'alimenter son plus gros employeur. Dans ce cas, il en prie le Conseil, il faut vraiment qu'ils soient une entreprise responsable, ce sont leurs services industriels, c'est un service communal et ils doivent être responsables de leurs engagements auprès de leurs fournisseurs et auprès des communes qui leur ont confié la distribution d'énergie sur leur territoire. Il demande de refuser cet amendement et d'accepter le préavis.

M. Jacques HANHART aimerait reprendre M. le Syndic sur deux-trois choses. La première est que le télé-réseau sur Prangins est géré par la SEIC, pas par TRN. A propos de l'extension de Novartis, tous les bâtiments où il y a Edwards sont chauffés avec des pompes à chaleur et cela fonctionne très bien. Donc, si des nouveaux bâtiments sont construits, il est possible de les alimenter autrement, pompe à chaleur, panneaux solaires, etc. que Novartis ou GSK aient besoin de gaz, il l'entend bien, mais il pense que les installations actuelles sont suffisantes. Aujourd'hui, on nous parle de bouclage, d'augmenter le débit. Boucler un réseau, il le fait en électricité, mais ils savent très bien qu'un jour ou l'autre il sera débité le double. C'est pour cette raison qu'il a voulu intervenir en disant que maintenant il faut réfléchir un peu différemment, ce que ne font pas les SI.

M. Julien URFER aime bien les grandes tours de La Levratte et là il peut se baser sur quelque chose. Nous avons tous vécu à des endroits différents et au moins là, il peut se baser sur quelque chose. Là, il a l'impression que les gens ne se basent sur rien. Une industrie consomme énormément d'énergie. Il est à 100% pour le renouvelable, il est à 100% pour une diminution des consommations etc. Ses collègues du parti socialiste savent qu'il défend ce genre de chose, mais il faut rester réaliste. Nous avons affaire avec une industrie. Les besoins énergétiques d'une industrie n'ont rien à voir avec des bureaux, alors si le Conseil veut avoir la dernière industrie de la région qui disparaît pour faire place à un bureau European Headquarter, c'est son choix, mais lui n'aime pas ce genre de pseudo zone industrielle.

M. Yvan RYTZ, s'agissant des bonnes relations avec la commune de Prangins qu'il ne faudrait surtout pas froisser, il rappelle tout de même la RDU, dans ses développements prévus avec le gaz, il y a certes GSK dont il, est beaucoup question, mais il y a tout ce développement de 33'000 m² de plancher de logements qui sont prévus pour lesquels cette extension est jugée nécessaire. Un signal est envoyé que pour le développement de ces nouveaux quartiers, de ces quartiers qui n'existent pas, le gaz est indispensable pour l'approvisionnement énergétique de ces constructions. Il pense qu'il y a effectivement un problème dans la conception, peut-on imaginer que l'on fasse juste un soutien à l'entreprise parce qu'elle a des besoins spécifiques auxquels on ne peut pas répondre autrement ? Mais peut-être pas par le projet présenté. D'autre part, si ces crédits d'extension avaient été inclus dans le budget par des crédits d'extension usuels des SI, nous n'en serions pas là, mais cela a peut-être été le choix de raboter l'exposition à ces débats néanmoins nécessaires.

Mme Elise BUCKLE souhaiterait projeter à l'écran la liste des entreprises qui se sont engagées à être 100% renouvelables. Elle a envoyé un courriel au secrétaire suppléant qui ne peut accéder à son courrier sur l'instant. Elle voulait montrer que ce sont les plus grandes entreprises, y compris les industries de ce secteur, qui se sont engagées à être 100% renouvelables, certaines d'ici à 2020. Elles ont engagé des énormes financements pour cette transition. Elle comprend que ce n'est pas facile à planifier par rapport aux travaux prévus, mais cela peut être un signal fort envoyé à l'entreprise, de la nécessité pour eux de repenser leur modèle.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, à propos du rôle du Conseil, de l'assemblée délibérante, dans le cas précis, ils sont sur la commune de Prangins, la planification énergétique territoriale dépend des autorités de Prangins et non pas de Nyon. Nyon est un fournisseur, et même si dans le prochain projet de Prangins, on imaginait un chauffage à distance, il rappelle que ce même Conseil ici, a refusé le chauffage à distance, si un chauffage à distance est mis à Prangins, ils auront de toute façon besoin du gaz pour alimenter les périodes de pointe. C'est la décision autonome des autorités de Prangins. Ce n'est pas à Nyon de dire ce que les habitants, les entreprises, les autorités de Prangins, doivent prendre comme type d'énergie ou décider pour leurs concitoyens. Ils demandent un crédit d'extension, c'est juste le débat, qui effectivement aurait pu être mis dans les crédits d'extension normaux, si la planification des travaux de Prangins leur avait été connue plus tôt. Il y a une planification de travaux et ils doivent fournir une prestation en tant que fournisseur, c'est cela le rôle des SI Nyon. Ce n'est pas aller faire de l'évangélisme pour la commune voisine. Il faut remettre ce débat dans ce cadre-là. Ils demandent un crédit pour des installations techniques pour alimenter la commune voisine et c'est sa responsabilité d'avoir sa planification énergétique selon ses convictions, ce n'est pas à Nyon de l'imposer.

M. Alexandre DEMETRIADES s'inscrit dans la droite ligne des propos de Yves FELIX qui disait que pour essayer de changer les choses, il faut intervenir en amont. Ici, les autorités d'une commune avoisinante décident de la planification énergétique et imposent une décision. Une vengeance sur la RDU est faisable mais il pense que pour la suite, ce n'est pas la meilleure des tactiques. Il voit en filigrane du débat de ce soir, un coup de semonce vis-à-vis de la politique des services industriels de Nyon. Il y a des virages qui doivent être pris. Il faut aller faire de l'évangélisme au-delà de la Commune de Nyon, il faut faire de l'évangélisme auprès de la Région, avoir une stratégie, c'est ce pourquoi ils se sont battus dans le préavis pour les SI. Il pense qu'avec le vote et l'âpreté des discussions, le coup de semonce est là et il espère qu'il sera entendu par la Municipalité. Si certains ont derrière la tête que par cette décision, les choses vont avancer, alors pour le coup, ils se trompent et cela auraient des conséquences tout à fait néfastes dans nos relations avec les communes avoisinantes. Elles ont une mauvaise idée de la manière d'agir de Nyon vis-à-vis d'elles et on doit préserver notre image. Il pense qu'il ne faut pas sacrifier ce projet maintenant.

M. Julien URFER pense qu'il y a du green bashing qui est fait par certaines grandes sociétés qui mélangent électricité renouvelable et énergie renouvelable. Ces entreprises s'engagent à avoir une électricité renouvelable, mais pas une énergie renouvelable. Il a consulté le site mentionné par Mme Buckle, et par exemple, pour diminuer leurs émissions de CO₂, une entreprise pharmaceutique AstraZeneca a décidé de passer du pétrole au gaz. Ils vont diminuer de 40% leurs émissions d'équivalent CO₂. C'est un effort mais qui est fait avec du gaz. Ces entreprises ont beaucoup de com' mais c'est souvent de la poudre aux yeux.

M. Laurent MIEVILLE apporte une précision par rapport au débat d'urgence climatique et prendre des décisions rapides. Ils ont eu un débat assez poussé au Grand Conseil. Ce n'est pas un état d'urgence climatique, c'est de l'urgence climatique, c'est une grande différence. L'état d'urgence, c'est vraiment des décisions qui doivent être prises de manière drastique, et là, c'est une situation où le Conseil communal doit créer un groupe de travail sur des mesures concrètes réfléchies mais qui ne réagit pas dans l'aspect épidermique comme ce soir par rapport à une discussion où il est visible que quelque chose pourrait être fait. Il faut faire cela rapidement oui, mais dans l'ordre, avec une commission interpartis où il est discuté de mesures précises plutôt que simplement prendre une décision de manière épidermique. Il recommande de suivre la proposition de la Municipalité. Cela ne remet pas en question le

souhait d'aller vers un travail qui doit être fait dans un ordre et dans une commission qui a le temps de réfléchir et non pas simplement de réagir sur un préavis spécifique.

M. Ione RAMEL s'était rallié à l'avis des Verts, mais il a viré sa cuti car il y a des informations qui sont maintenant consolidées et qui semblent faire partie d'une pesée d'intérêts que le Conseil se doit de faire. Il est un des premiers à défendre le fait que les SI restent sous la mainmise de la commune. Il pense que l'on doit avoir une attitude responsable par rapport à cette propriété surtout en position monopolistique. Il faut la préserver. Il pense aussi que l'investissement de CHF 473'000.- est limité et s'amortit relativement vite avec le coût de transport. Il aurait aimé que les enjeux soient exposés de manière claire au Conseil dès le départ sans arriver dans cette forme de psychodrame.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER a voulu soulever une question d'ordre général et stratégique au niveau des SI et en aucun cas histoire de venger quoi que ce soit vis-à-vis de Prangins, ni de mettre la Municipalité dans une situation politique infernale vis-à-vis de nos partenaires. Ce n'était pas de l'évangélisme vert, mais uniquement une question d'amortissement sur les investissements faits. Ce débat-là doit être reporté de manière sereine dans d'autres moments pour revoir la stratégie SIN de manière à privilégier les renouvelables à moyen terme.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES pense que l'on oublie un impact sur les emplois et qui n'est pas des moindres. M. le Syndic a exposé la situation de l'évolution de l'emploi chez GSK et il trouve regrettable que l'on soit arrivé à la situation où l'on oublie qu'il y a des personnes, des êtres humains, des familles et qu'il y a aussi des obligations à fournir à ces personnes-là, de quoi pouvoir donner les moyens de travailler et qui dépendent aussi de ces énergies-là.

Mme Elise BUCKLE pense qu'il y aura besoin de rediscuter de ces questions de manière plus sereine et ce débat montre que l'urgence climatique est complexe, il n'y a pas de réponse facile oui ou non, et ils voudraient proposer une initiative collaborative ouverte à tous.

Mme la Présidente interrompt l'intervention.

La discussion est close.

La séance est suspendue.

Elle reprend pour passer directement au vote.

Au vote, le Conseil accepte par 49 oui, 4 non, et 26 abstentions l'amendement municipal (retour au préavis municipal sans possibilité de l'amender à nouveau).

La discussion générale n'est pas réouverte.

Au vote, le Conseil accepte par 51 oui, 4 non, et 24 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'868'000.- (HT) à la Municipalité pour la pose de nouvelles conduites d'eau et de gaz sur les routes de l'Etraz, de la Gare et de Bénex-Dessus sur la commune de Prangins ;
2. que le crédit de CHF 1'868'000.- (HT) accordé sera financé comme suit :
 - b. par prélèvement d'un montant de CHF 1'395'000.- sur le Fonds de réserve du service des eaux, compte N°9280.27 doté d'un montant de CHF 15'214'201.- sous déduction des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 110'000.- ;
 - c. les dépenses du service du gaz de CHF 473'000.- amortissables en 30 ans seront portées en augmentation du capital de dotation des services industriels – service du gaz, compte N° 9144.60.

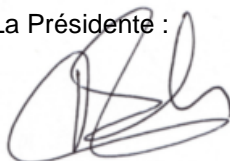
L'horaire étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 0h00.

Les points non traités le seront lors de la prochaine séance.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que les préavis déposés sont réputés déposés même s'ils n'ont pas été passés en séance, réputés déposés avec les commissions qui doivent être nommées. Il remercie le Conseil d'avoir accepté de rouvrir le débat sur le préavis 152 et souligne sa sagesse d'avoir accepté ce préavis.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Véronique BÜRKI

Le Secrétaire suppléant :



Olivier MONGE

Annexes : Vote nominal rapport N° 135
 Vote nominal rapport N° 141

Vote 8 : Préavis 135 vote définitif

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 01.04.2019 21:27:48

Résultats :	Oui :	50	57.47 %
	Non :	29	33.33 %
	Abstention :	8	9.20 %
	Total :	87	100.00 %

Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	Abstention
AVDIU Liridona	-
BESSE Chloé	non
DE PERROT Léon	non
DEMETRIADES Alexandre	non
FARINE Claude	non
FELIX Yves	non
HERITIER Fabien	-
HEGETSCHWEILER Aurélie	non
KARCHER Christian	non
KARLEN Dominique	non
KRASNIQI Sadik	non
LOPEZ MARTINEZ Juan	non
LUGEON David	non
MARQUES Manuel	Abstention
MONTECCHIO Chiara	non
RAMEL Ione	non
SCHWERZMANN Danièle	non
STALDER Olivier	non
VIOGET Corinne	non
VUADENS Sacha	non
SUKIENNIK Renata	-
TSCHUY Frédéric	-
URFER Julien	non
NAEPFLIN KARLEN Jacqueline	non
BADERTSCHER Elisabeth	non
BUCKLE Elise	-
FOSSATI Charlotte	oui
CARRARD Raymond	-
DONNET Jonas	non
ISCHI KAPLAN Vanessa	non
KASPAR Alexandre	Abstention
KORNAROS Christos	Abstention
LEUZINGER Yves	oui
LIMBORG Géraldine	non
MAUSNER LEGER Valérie	Abstention
PATELLI Pierre	-
PELLETIER Simon	-
ROCHAT Vadim	non
RYZ Yvan	non
WAHLEN Pierre	non
ALESSANDRO Giovanni	oui
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	oui
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	oui
GIRARD Sven	oui

GULIZIA Joseph	oui
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	-
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	oui
VUILLE Jean-Pierre	oui
MANTERO Milko	oui
BUCHS Patrick	oui
MIEVILLE Laurent	oui
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	oui
TRIPET Olivier	oui
UELTSCHI Bernard	oui
BIELER Eric	Abstention
BÜRKI Véronique	-
CAMPICHE Thierry	oui
CAVARGNA Rachel	oui
CLERC Bastien	oui
COUVREU Pierre-Alain	oui
DARBRE GUBBINS Florence	oui
DUTRUY Gustave	oui
FAVRE Suzanne	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
GLASSON Philippe	Abstention
GUIGNET Mireille	oui
HAINARD Jean-Michel	oui
JACKSON Brian	oui
KIRCHNER Volker	oui
LAZCANI Amparo	-
MÖHL Paola	oui
MONGE Olivier	oui
PAREDES Xavier	oui
PERRIN Christian	oui
SAHLI Stéphanie	-
SANTANTONIOU John	oui
SAUERLANDER Michael	oui
SAUGY David	Abstention
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	oui
CATTIN André Francis	non
DELLEY Stéphane	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
GRAF Edyta	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	oui
PERRET Philippe-Jean	oui
SOLDINI Sacha	oui
UDASSE Christian	oui
WEAVER David	oui
WEAVER Mark	-

Vote 11 : Préavis N° 141

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 01.04.2019 22:30:36

Résultats :	Oui :	43	48.86 %
	Non :	36	40.91 %
	Abstention :	9	10.23 %
	Total :	88	100.00 %

Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	oui
AVDIU Liridona	-
BESSE Chloé	oui
DE PERROT Léon	oui
DEMETRIADES Alexandre	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
HERITIER Fabien	-
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
KARCHER Christian	oui
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LOPEZ MARTINEZ Juan	oui
LUGEON David	oui
MARQUES Manuel	non
MONTECCHIO Chiara	Abstention
RAMEL Ione	Abstention
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
VIOGET Corinne	oui
VUADENS Sacha	oui
SUKIENNIK Renata	-
TSCHUY Frédéric	-
URFER Julien	Abstention
NAEPFLIN KARLEN Jacqueline	oui
BADERTSCHER Elisabeth	oui
BUCKLE Elise	oui
FOSSATI Charlotte	Abstention
CARRARD Raymond	-
DONNET Jonas	Abstention
ISCHI KAPLAN Vanessa	Abstention
KASPAR Alexandre	oui
KORNAROS Christos	oui
LEUZINGER Yves	oui
LIMBORG Géraldine	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	-
PELLETIER Simon	-
ROCHAT Vadim	oui
RYZ Yvan	oui
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	non
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	non
COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non
GIRARD Sven	non

GULIZIA Joseph	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	-
KURATLE Philippe	Abstention
MACPHERSON Niall	non
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
MANTERO Milko	non
BUCHS Patrick	non
MIEVILLE Laurent	non
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	non
TRIPET Olivier	non
UELTSCHI Bernard	non
BIELER Eric	oui
BÜRKI Véronique	-
CAMPICHE Thierry	oui
CAVARGNA Rachel	oui
CLERC Bastien	oui
COUVREU Pierre-Alain	non
DARBRE GUBBINS Florence	Abstention
DUTRUY Gustave	oui
FAVRE Suzanne	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
GLASSON Philippe	oui
GUIGNET Mireille	Abstention
HAINARD Jean-Michel	oui
JACKSON Brian	non
KIRCHNER Volker	oui
LAZCANI Amparo	-
MÖHL Paola	oui
MONGE Olivier	oui
PAREDES Xavier	oui
PERRIN Christian	non
SAHLI Stéphanie	-
SANTANTONIOU John	oui
SAUERLANDER Michael	non
SAUGY David	oui
VUAGNIAUX Christine	non
CARENZA Marco	non
CATTIN André Francis	non
DELLEY Stéphane	non
ENGGIST Béatrice	non
FÜGLISTER Jean-François	non
GRAF Edyta	non
NICOLE Willy	non
NILSSON Hans Rasmus	non
PERRET Philippe-Jean	non
SOLDINI Sacha	non
UDASSE Christian	non
WEAVER David	non
WEAVER Mark	-